

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Maire

Le lundi 26 mai 2014 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 20 mai 2014 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Manoukian, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guilland, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : Mme Berra, Mme Bley, M. Boudot, M. Durand, M. Fenech, Mme Fondeur, Mme Hobert, Mme Roux de Bezieux.

Dépôts de pouvoirs : M. Blache, Mme Faurie Gauthier, M. Havard, M. Coulon, M. Corazzol, Mme Balas ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de Mme Berra, M. Durand, M. Fenech, Mme Fondeur, Mme Hobert, Mme Roux de Bezieux.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Palomino, M. Sécheresse, M. Broliquier, Mme Sangouard, ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Kimelfeld, M. Graber, M. Royer, Mme Nachury.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Approbation des procès-verbaux des séances des 4 et 25 avril 2014

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 4 et 25 avril 2014 qui ont été transmis avec l'ordre du jour de cette séance.

Si personne n'a d'observation à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.
(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit : « qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Y-a-t'il des « oppositions » ? des « abstentions » ?

(Adopté.)

2014/149 – Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose de 57 représentants titulaires au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges constituée entre le Grand Lyon et ses communes membres.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Mme Aït-Maten Zorah	M. Geourjon Christophe
M. Artigny Bertrand	M. Guillard Stéphane
Mme Balas Laurence	M. Hamelin Emmanuel
Mme Baume Emeline	M. Havard Michel
M. Bérat Pierre	M. Hémon Pierre
M. Bernard Roland	Mme Hobert Gilda
Mme Berra Nora	Mme Iehl Corinne
M. Blache Pascal	M. Jacquet Rolland
M. Blachier Romain	M. Képénékian Georges
M. Boudot Christophe	M. Kimelfeld David

Mme Bouzerda Fouziya	M. Le Faou Michel
M. Brachet Olivier	M. Lebuhotel Bruno
M. Broliquier Denis	Mme Michonneau Elsa
Mme Brugnera Anne	Mme Nachury Dominique
M. Brumm Richard	Mme Panassier Catherine
Mme Burillon Carole	Mme Peillon Sarah
M. Charles Bruno	Mme Perrin-Gilbert Nathalie
M. Claisse Gérard	M. Philip Thierry
Mme Cochet Pascale	Mme Piantoni Ludivine
M. Collomb Gérard	Mme Picot Myriam
M. Coulon Christian	Mme Rabatel Thérèse
Mme Croizier Laurence	M. RudigozThomas
Mme de Lavernée Inès	Mme Runel Sandrine
M. Desbos Eric	M. Sannino Ronald
Mme Dognin-Sauze Karine	M. Sécheresse Jean-Yves
M. Fenech Georges	Mme Servien Elvire
Mme Frih Sandrine	Mme Varenne Virginie
M. Gachet André	M. Vesco Gilles
Mme Gailliout Béatrice	

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Adopté.)

2014/150 - Comité Local d'Information et de Concertation –CLIC- autour des sociétés Dépôt pétrolier de Lyon, Entrepôt pétrolier de Lyon et Stockages pétroliers de Lyon situées au port Edouard Herriot à Lyon 7^e et ARKEMA à Pierre Bénite - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein du CLIC autour des sociétés Dépôt pétrolier de Lyon, Entrepôt pétrolier de Lyon et Stockages pétroliers de Lyon situées au port E. Herriot à Lyon 7^e et ARKEMA à Pierre Bénite.

Je vous propose la candidature de M. Jean-Yves Sécheresse

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/151 - Comité Local d'Information et de Concertation –CLIC- auprès des sociétés ARKEMA France, Bluestar Silicones, Huntsman, Rhodia Opérations Usine de Saint-Fons Chimie et Rhodia Opérations Belle Etoile à Saint Fons - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein du CLIC auprès des sociétés ARKEMA France, Bluestar Silicones, Huntsman, Rhodia Opérations Usine de Saint-Fons Chimie et Rhodia Opérations Belle Etoile à Saint Fons.

Je vous propose la candidature de M. Jean-Yves Sécheresse.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/152 - Commission Locale d'Information et de Surveillance –CLIS- auprès de l'usine d'incinération de Lyon Sud à Lyon 7^e - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire et d'1 représentant suppléant au sein de la CLIS auprès de l'usine d'incinération de Lyon sud à Lyon 7^e.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Jean-Yves Sécheresse, titulaire
- M. Loïc Graber, suppléant

Y a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/153 - Commission Locale d'Information –CLI- auprès du laboratoire P4 de haute sécurité Jean Mérieux à Lyon 7^e - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Insertion auprès du laboratoire P4 de haute sécurité Jean Mérieux à Lyon 7^e.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Jean-Yves Sécheresse, titulaire
- M. Loïc Graber, suppléant

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/154 – RETIRE

2014/155 – Conseil de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Je vous propose la candidature suivante de Mme Anne Brugnera.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/156 – Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Rhône - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Rhône.

Je vous propose la candidature de Mme Fouziya Bouzerda.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/157 – Conseil d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels publics - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels publics, situés sur son territoire.

Je vous propose les candidatures suivantes :

COLLEGE DE LA TOURETTE (1 ^{er})	1	N. PERRIN-GILBERT	D. KIMELFELD

LYCEE DES METIERS JACQUES DE FLESSELLES (1 ^{er})	1	A. REMY	N. PERRIN-GILBERT
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE DIDEROT - TERREAUX (1 ^{er})	1	A. REMY	E. BAUME
LYCEE PROFESSIONNEL DIDEROT(1 ^{er})	1	N. PERRIN-GILBERT	I. GRANJON
COLLEGE AMPERE (2 ^e)	2	D. BROLIQUIER	V. BAUGUIL
COLLEGE JEAN MONNET (2 ^e)	2	D. BROLIQUIER	V. BAUGUIL
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (2 ^e)	2	D. BROLIQUIER	V. BAUGUIL
LYCEE JULIETTE RECAMIER (2 ^e)	2	D. BROLIQUIER	V. BAUGUIL
COLLEGE GILBERT DRU (3 ^e)	3	F. CHEVALLIER	N. ROLLAND-VANNINI
COLLEGE LACASSAGNE (3 ^e)	3	A. KISMOUNE	G. CORAZZOL
COLLEGE MOLIERE (3 ^e)	3	G. CORAZZOL	P. BERAT
COLLEGE PROFESSEUR DARGENT (3 ^e)	3	F. LEVY	A. BLEY
COLLEGE RAOUL DUFY (3 ^e)	3	N. ROLLAND-VANNINI	A. BLEY
LYCEE LACASSAGNE (3 ^e)	3	P. BERAT	A. KISMOUNE
COLLEGE ANTOINE DE SAINT EXUPERY (4 ^e)	4	S. PALOMINO	D. BESSON
COLLEGE CLEMENT MAROT (4 ^e)	4	S. PALOMINO	D. BESSON
LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY (4 ^e)	4	S. PALOMINO	D. BESSON
LYCEE PROFESSIONNEL CAMILLE CLAUDEL (4 ^e)	4	S. PALOMINO	D. BESSON
COLLEGE JEAN CHARCOT (5 ^e)	5	C. FAURIE-GAUTHIER	Y. CUCHERAT
COLLEGE JEAN MOULIN (5 ^e)	5	H. MANOUKIAN	JD. DURAND
COLLEGE LES BATTIERES (5 ^e)	5	G. HOBERT	C. FAURIE-GAUTHIER
LYCEE DE SAINT JUST (5 ^e)	5	T. RUDIGOZ	C. FAURIE-GAUTHIER
LYCEE POLYVALENT DES METIERS EDOUARD BRANLY (5 ^e)	5	T. RUDIGOZ	G. HOBERT
COLLEGE BELLECOMBE (6 ^e)	6	F. LEVY	E. ROUX DE BEZIEUX
COLLEGE VENDOME (6 ^e)	6	JJ. DAVID	E. SERVIEN
LYCEE EDOUARD HERRIOT (6 ^e)	6	L. LAFOND	L. BALAS

LYCEE GENERAL DU PARC (6 ^e)	6	P. BLACHE	D. NACHURY
COLLEGE GABRIEL ROSSET (7 ^e)	7	Z. AIT MATEN	F. RIVOIRE
COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU (7 ^e)	7	L. GRABER	C. GEOURJON
COLLEGE INTERNATIONAL DE LYON GERLAND (7 ^e)	7	Z. AIT MATEN	F. RIVOIRE
LYCEE INTERNATIONAL DE LYON GERLAND (7 ^e)	7	F. RIVOIRE	Z. AIT MATEN
LYCEE POLYVALENT HECTOR GUIMARD (7 ^e)	7	F. RIVOIRE	AS. CONDEMINE
LYCEE DES METIERS LOUISE LABE (7 ^e)	7	Z. AIT MATEN	AS. CONDEMINE
COLLEGE HENRI LONGCHAMBON (8 ^e)	8	C. COULON	T. RABATEL
COLLEGE JEAN MERMOZ (8 ^e)	8	L. PELAEZ	N. GAY
COLLEGE VICTOR GRIGNARD (8 ^e)	8	N. GAY	F. LEVY
LYCEE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE (8 ^e)	8	F. LEVY	JL TOURAINE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLBERT (8 ^e)	8	MO. FONDEUR	C. BOUDOT
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE MONPLAISIR (8 ^e)	8	M. LE FAOU	S. GUILLAND
LYCEE PROFESSIONNEL DU PREMIER FILM (8 ^e)	8	T. RABATEL	D. TAZDAIT
LYCEE PROFESSIONNEL Jean Lurçat (8 ^e)	8	MO. FONDEUR	C. BURILLON
COLLEGE JEAN DE VERRAZANE (9 ^e)	9	B. REYNAUD	G. CLAISSE
COLLEGE JEAN PERRIN (9 ^e)	9	G. CLAISSE	H. JULIEN-LAFERRIERE
COLLEGE VICTOR SCHOELCHER (9 ^e)	9	M. HAJRI	G. CLAISSE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE (9 ^e)	9	H. JULIEN-LAFERRIERE	S. FRIH
LYCEE JEAN PERRIN (9 ^e)	9	M. HAJRI	C. MADELEINE
LYCEE PROFESSIONNEL LA SAUVAGERE (ou Martin Luther King)(9 ^e)	9	K. DOGNIN-SAUZE	B. REYNAUD

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Adopté.)

2014/158 – Conseil de la Faculté d’Anthropologie, de Sociologie et de Science Politique de l’Université Lumière Lyon 2 - Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein du Conseil de faculté de la Faculté d’Anthropologie, de Sociologie et de Science Politique de l’Université Lumière Lyon 2

Je vous propose la candidature de Mme Sarah Peillon.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/159 – Conseil de l’Institut d’Administration des Entreprises de Lyon -IAE Lyon- Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein du Conseil de l’IAE Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Anne Brugnera, titulaire
- Mme Anne-Sophie Condemine, suppléante

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/160 – Conseil d’administration de l’Université Lumière Lyon 2 - Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein du Conseil d’administration de l’Université Lumière Lyon 2.

Je vous propose la candidature de Mme Anne Brugnera.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/161 – Conseil d’administration de l’Université Jean Moulin Lyon 3 - Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Je vous propose la candidature de Mme Anne Brugnera.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/162 – Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Institut Textile et Chimique de Lyon - ITECH- Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ITECH.

Je vous propose la candidature de Mme Anne Brugnera.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/163 – Conseil de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Je vous propose la candidature de Mme Sarah Peillon.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/164 – Conseil de la Faculté de Philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil de la Faculté de Philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Je vous propose la candidature de Mme Laura Cautela-Ferrari.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/165 – Conseil de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Je vous propose la candidature de Mme Sarah Peillon.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/166 – Conseil de l'«Université Tous Ages – UTA» de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal -

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil de l'Université Tous Ages, service général de l'Université Lumière Lyon 2.

Je vous propose la candidature de Mme Françoise Rivoire.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/167 – Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : la Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire et d'1 représentant suppléant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Zorah Aït-Maten, titulaire
- Mme Catherine Panassier, suppléante

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/168 – Assemblée générale et Comité d’agrément de l’association «Village des créateurs du passage Thiaffait» - Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein de l’Assemblée générale et du Comité d’agrément de l’association « Village des créateurs du passage Thiaffait ».

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Fouziya Bouzerda, titulaire
- Mme Odile Belinga, suppléante

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés, UDI et apparentés et Lyon Citoyenne et Solidaire se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/169 – Conseil d’administration du Centre Régional d’Information Jeunesse Rhône Alpes -CRIJ Rhône Alpes- Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein du Conseil d’administration du Centre Régional d’Information Jeunesse Rhône Alpes.

Je vous propose la candidature de M. Charles-Franck Levy.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/170 – Assemblée générale et Conseil d’administration de l’Association Lyonnaise pour L’Insertion Economique et Sociale -ALLIES- Désignation de représentants par le Conseil municipal -

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose de 5 représentants titulaires au sein du Conseil d’administration et d’un représentant titulaire à l’Assemblée générale de l’association ALLIES.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- a) Pour le Conseil d’administration
- Mme Anne-Sophie Condemine

- M. Joël Tronchon
- Mme Fouziya Bouzerda
- Mme Laurence Balas
- Mme Fabienne Levy

b) Pour l'Assemblée générale

- Mme Anne-Sophie Condemine

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Adopté.)

2014/171 – Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Jean-Dominique Durand, titulaire
- M. André Pelletier, suppléant

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/172 – Assemblée générale de l'Association Lighting Urban Community International -LUCI- Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de LUCI.

Je vous propose la candidature de Mme Karine Dognin-Sauze.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/173 – Conseil d’administration de l’Association du Comité de la Foire de Lyon - Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein du Conseil d’administration de l’association du Comité de la Foire de Lyon.

Je vous propose la candidature de Mme Karine Dognin-Sauze.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/174 – Assemblée générale et Conseil d’administration de l’Association du Développement du Commerce de Lyon 7^e -ADC7- Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose de 3 représentants titulaires au sein de l’Assemblée générale et du Conseil d’administration de l’association ADC7.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Fouziya Bouzerda
- Mme Valérie Galliou
- Mme Laure Dagorne

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Adopté.)

2014/175 – Assemblée générale et Conseil d’administration de l’Association Tendance Presqu’île - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose de 2 représentants titulaires au sein de l’Assemblée générale et du Conseil d’administration de l’Association Tendance Presqu’île.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Fouziya Bouzerda
- M. Roland Bernard

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/176 – Assemblée générale de l'Association syndicale des Propriétaires de l'ensemble immobilier dénommé l'Aigle de Meaux situé à Lyon 6^e, 98-100 rue Boileau - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association syndicale des Propriétaires de l'Aigle de Meaux, 6^e arrondissement de Lyon.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Adopté.)

Je vous propose la candidature de Mme Nicole Gay.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/177 – Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise -ALEAL- Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Nicole Gay, titulaire
- M. Alain Giordano, suppléant

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/178 – Assemblée générale L'association Syndicale Libre des Propriétaires de l'immeuble « 10 quai Jean Moulin Lyon 1^{er} » - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association syndicale libre des propriétaires de l'immeuble « 10 quai Jean Moulin ».

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- Pour,
- Contre,
- Abstention.

(Adopté.)

Je vous propose la candidature de Mme Nicole Gay.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/179 – Assemblée générale de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies - FNCCR- Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de la FNCCR.

Je vous propose la candidature de Mme Nicole Gay.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/180 – Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association Alliance Villes Emploi - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association Alliance Villes Emploi.

Je vous propose la candidature de Mme Anne-Sophie Condemine.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/181 – Conseil d’administration de l’Association France Médiation - Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein du Conseil d’administration de l’Association France Médiation.

Je vous propose la candidature de M. Jean-Yves Sécheresse.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/182 – Assemblée générale et Conseil d’administration de la Mission Régionale d’Information sur l’Exclusion Rhône-Alpes -MRIE- Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein de l’Assemblée générale et du Conseil d’administration de la Mission Régionale d’Information sur l’exclusion Rhône-Alpes.

Je vous propose la candidature de Mme Zorah Aït-Maten.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/183 – Assemblée générale du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés - Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein de l’Assemblée générale du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Je vous propose la candidature de Mme Françoise Rivoire.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/184 – Conseil d’administration de la Fondation Entreprise Réussite Scolaire - Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein du Conseil d’administration de la Fondation Entreprise Réussite Scolaire.

Je vous propose la candidature de Mme Anne Brugnera.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

2014/185 – Assemblée générale et Conseil d’administration de « Ethic Etapes Lyon, Centre international de séjour de Lyon » -CISL- Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : la Ville de Lyon dispose de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au sein de l’Assemblée générale et du Conseil d’administration de «Ethic Etapes Lyon, Centre international de séjour de Lyon».

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- M. Christian Coulon, M. Charles-Franck Levy, Mme Anne Auzias.

Suppléants :

- Mme Sylvie Stefani-Jacob, Mme Sandrine Frih, Mme Djida Tazdaït.

Y-a-t-il d’autres candidats ?

- Pour
- Contre
- Abstention.

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Adopté.)

2014/186 – Assemblée générale de l’Association Délice « le réseau des Villes gourmandes » - Désignation d’un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d’un représentant titulaire au sein de l’Assemblée générale de l’Association Délice « le réseau des villes gourmandes ».

Je vous propose la candidature de M. Georges Képénékian, qui comme nous le savons, est très gourmand.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés, se sont abstenus.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour.

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2014/69 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association Entente cycliste de Lyon 6^e pour l'organisation du Trophée international Gaby Coche le 10 mai 2014 et pour la Finale Fenioux France Trophy sur piste le 6 septembre 2014 au Vélodrome Georges Prévéral au Parc de la Tête d'Or dans le 6^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2014/70 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Comité de rugby du Lyonnais pour « Lyon Seven's Grand Prix Series 2014 » les 7 et 8 juin 2014 au Matmut Stadium (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2014/72 - Attribution d'une subvention de 11 000 euros à l'Association Générations Roller pour l'organisation de la 11^e édition de «Lugdunum Roller Contest» les 26, 27 et 28 septembre 2014 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2014/73 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association Hannibal EM Lyon pour l'organisation de la 15^e édition du Raid Hannibal du 28 mai au 1^{er} juin 2014 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2014/74 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association Lyon Ultra Run pour l'organisation de «Ultra Boucle de la Sarra» le 17 mai 2014 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2014/81 - Protocole de mise à disposition des piscines de la Ville de Lyon aux maîtres-nageurs sauveteurs souhaitant y dispenser des leçons de natation pour la saison d'été 2014, évolution du précédent protocole (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2014/136 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «F.C. Lyon Football» pour l'organisation du Tournoi International de football «Top Gones», les 19, 20 et 21 avril 2014 - Signature d'une convention d'application n° 4 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

(Adopté.)

2014/140 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association les Lions du 8^e pour l'organisation du «championnat de France de tir à l'arc» du 31 mai au 1^{er} juin 2014 au Parc de Gerland à Lyon 7^e (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2014/75 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2014/120 - Attribution de subventions de fonctionnement à 11 structures socio-éducatives dans le cadre du «dispositif ticket sport» - Signature de conventions d'application (Direction des Sports)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

(Adopté.)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2014/79 - Approbation d'une convention mixte en faveur de l'Association de l'Hôtel Social –LAHSO- pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'établissement d'accueil de jeunes enfants «Jacques Prévert» 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3^e (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit, ici, d'approuver une convention mixte en faveur de l'Association de l'Hôtel Social afin de permettre le versement d'une subvention de fonctionnement à l'établissement d'accueil de jeunes enfants «Jacques Prévert».

Cet établissement ouvert en 2006 offre 15 places, la moitié pour les femmes qui dépendent de l'Association « La Charade » gérée par l'Association LAHSO et l'autre moitié pour les familles du quartier. Cet équipement contribue au renforcement du dispositif d'accueil de jeunes enfants. Il y a donc un avis très favorable de la Commission sur ce dossier, Monsieur le Maire.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la crèche Prévert de LAHSO est intégrée au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « La Charade » qui accueille des femmes seules avec enfants. Le service rendu est d'autant plus important qu'il favorise l'insertion des enfants hébergés et le lien social avec des enfants du quartier.

Il est tout à l'honneur de la ville de soutenir une activité qu'elle a contribué à faire naître puisque l'Hôtel Social est une création de la ville de Lyon et du Chlore en 1968.

Il n'est pas inutile de rappeler à l'occasion de cette délibération, mes chers Collègues, que l'Association LAHSO fait actuellement l'objet de mises en cause judiciaires liées à son activité. Celles-ci portent sur les conséquences de la fin de l'accueil hivernal. Evidemment, elles ne mettent pas en cause les capacités de l'association, ni de son personnel, mais elles sont la conséquence de l'incohérence d'un dispositif d'accueil placé sous la responsabilité de l'Etat, d'une part, mais engageant la responsabilité des collectivités, d'autre part, et au final ne reposant que sur la seule bonne volonté des acteurs associatifs.

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire est convaincu que le soutien qui doit être apporté aux acteurs de l'hébergement d'urgence sera d'autant plus efficace que leurs missions seront encadrées par l'acteur de proximité le plus à même de rassembler les compétences à savoir la future métropole.

Cette prise de position peut vous sembler éloignée de l'objet de la délibération qui en est à l'origine. Et pourtant, le poursuite de l'ensemble des activités de l'Hôtel Social est soumise à l'avenir que nous lui donnerons demain par nos décisions et tout particulièrement celles qui concernent l'unification de la compétence Hébergement sous l'égide et le pilotage politique de la métropole. Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Quelques remarques, sur ce sujet délicat. L'Association LAHSO à la fin du plan froid, n'a pas pu reloger toutes les familles hébergées et se trouve aujourd'hui, effectivement, accusée pour cela, et nous attendons le rendu du jugement qui a été reporté au 2 juin prochain.

Nous savons que les associations font tout ce qu'elles peuvent pour reloger, mais que nous sommes actuellement dans une situation extrêmement difficile. Notre crainte, c'est que les associations face au risque d'accusation pour non relogement, ne veuillent plus, ne souhaitent plus participer au plan froid les années prochaines. Nous serons donc très attentifs à la suite de cette affaire.

M. LE MAIRE : Pour rajouter quelques mots, il se trouve que lors de l'installation du CCAS avec à sa tête, Mme Zorah Ait-Maten, j'ai eu l'occasion de rencontrer quasiment l'ensemble des associations qui travaillent dans le domaine de l'urgence et elles évidemment sont très inquiètes de l'issue de son jugement et si l'Association LAHSO devait être condamnée, il est clair que l'ensemble des associations se retireraient du plan froid et laisserait l'Etat qui est le seul responsable, gérer cette situation.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/88 - Programmation financière 2014 au titre du projet éducatif local -volet extra-scolaire- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : A l'occasion de ce rapport, je vous propose de présenter un diaporama relatif à la réforme des rythmes scolaires qui a été également présenté ces jours derniers aux acteurs éducatifs qui vont participer à cette réforme.

Tout d'abord, un mot sur l'historique de la réforme des rythmes, issue plus particulièrement d'un décret qui date de janvier 2013. Ce décret impose que les 24 heures d'enseignement scolaire que nous connaissons aujourd'hui dans nos écoles, soient réparties sur 4 jours et demi au lieu de 4 jours.

Sur ce temps libéré, des activités périscolaires doivent être proposées et organisées par les communes. Et enfin le décret prévoit qu'un projet éducatif territorial soit élaboré. Je vais vous en reparler.

Suite à ce premier décret, nous avons décidé à la Ville de Lyon, de repousser la mise en œuvre de cette réforme en septembre 2014 afin de nous laisser le temps de travailler une mise en œuvre compliquée dans une ville comme Lyon qui connaît la semaine de 4 jours depuis de nombreuses années.

Au fil des mois de travail, il s'est avéré que des problèmes importants se posaient dans la mise en œuvre de cette réforme, que ce soit en termes d'élaboration d'activités, d'embauches d'animateurs, de locaux dédiés à ces activités.

Une consultation des conseils d'écoles a été réalisée en mai – juin 2013 sur l'organisation de la semaine à venir et il en est ressorti que les conseils d'écoles se sont prononcés en faveur du mercredi matin comme choix de la demi-journée de classe supplémentaire et pour un temps périscolaire qui serait placé en fin de journée -45 minutes d'activités périscolaires nouvelles-.

Ces 45 minutes d'activités périscolaires en fin de journée nous ont posé des problèmes très importants en termes d'organisations des activités pour les enfants, d'animations, de locaux...

Le 7 mai 2014 un nouveau décret est paru relatif à la réforme des rythmes scolaires, qui en fait, présentait 4 points : 2 réaffirmations et 2 assouplissements.

Ce qui est inscrit dans le décret de mai et qui l'était déjà dans celui de janvier, c'était que la réforme des rythmes devra s'appliquer en septembre 2014 dans toutes les communes et dans toutes les écoles. Ce qui est réaffirmé aussi dans ce décret, c'est que 5 matinées d'apprentissage doivent être mises en œuvre dans la semaine.

Les assouplissements sont les suivants : les journées peuvent faire 6 heures de temps scolaire, ce qui était déjà dérogatoire dans le décret précédent et ce qui est appliqué par un certain nombre de communes, et autres assouplissement, le temps périscolaire supplémentaire peut être regroupé sur 3 heures placées sur une demi-journée.

Dès la sortie de ce décret, nous nous en sommes emparés, nous l'avons étudié et à partir de ce décret, nous faisons une nouvelle proposition d'organisation de la semaine scolaire.

Nous proposons :

- que la matinée supplémentaire soit le mercredi matin,
- que le temps périscolaire supplémentaire soit placé le vendredi après-midi,
- et pour favoriser l'organisation des familles, pour avoir une organisation régulière dans la semaine, nous mettons aussi en place une garderie à la fin du temps scolaire du mercredi, de 11h30 à 12h30,
- et un accueil du matin si celui-ci existe dans l'école, ce n'est pas le cas de toutes les écoles de Lyon.

Les raisons de ce choix, c'est qu'il nous semble plus lisible et plus simple, tout d'abord pour les enfants, plutôt que 45 minutes situées en fin de journée, mais également pour leur famille et leur organisation. Il est surtout beaucoup plus intéressant en termes d'organisation, notamment pour mobiliser les associations, embaucher des animateurs diplômés. Enfin, le vendredi après-midi, 3 heures d'activité périscolaire permettent en termes de loisirs et de locaux, un accueil de loisirs beaucoup plus riche que 4 fois 45 minutes d'activités. Nous proposons donc le vendredi après-midi, un accueil de loisirs avec toute la réglementation que cela implique, que ce soit en termes de taux d'encadrement, de diplômes des animateurs et, puisque cette réforme s'impose à nous, nous nous en emparons pour améliorer notre pause méridienne qui, aujourd'hui, est un temps périscolaire standard et qui deviendra un accueil de loisirs avec les mêmes normes que le vendredi après-midi.

Nous avons évalué le cadre budgétaire de cette réforme. En 2015, le fond d'amorçage de l'Etat s'arrêtera. 2016 sera donc l'année budgétaire de « routine ». Le budget global des temps périscolaires est évalué à 16 M€. L'accueil de loisirs nous permettra d'obtenir une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales. Nous mettons en place une participation parentale dont je vais vous parler, et la Ville de Lyon, bien entendu, finance l'ensemble de ce qui reste à charge.

Nous proposons une tarification semblable en fait à celle existant aujourd'hui pour les mercredis de Lyon. C'est une tarification échelonnée en fonction des quotients familiaux des familles et qui variera de 2 euros par mois et par enfant à 19 euros par mois et par enfant pour un accueil tous les vendredis après-midi. Nous conservons nos garderies du matin et du soir, études et ateliers gratuits. Nous maintenons la tarification du midi inchangée malgré l'amélioration qualitative que nous prévoyons sur ce temps. Enfin les nouvelles garderies du mercredi seront gratuites comme les autres.

Nous mettrons en place un projet éducatif de territoire, volet important de cette réforme. Nous avons la chance, à Lyon, de posséder un projet éducatif qui existe depuis 2002 et qui nous permettra de réaliser ce projet éducatif de territoire. Par ailleurs, nous allons bénéficier de la plus value des associations partenaires de cette réforme. Effectivement, depuis le début, nous avons proposé aux associations, MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et assimilés qui, déjà aujourd'hui sont gestionnaires d'accueil de loisirs d'être partenaires de cette réforme avec nous. Ces associations nous avait dit être volontaires pour participer à cette réforme mais avec des conditions de réussite dans lesquelles figuraient celle de ne pas faire d'activités périscolaires de moins d'une heure de temps. Ce point a compté dans cette nouvelle proposition.

Les associations rencontrées en fin de semaine dernière nous ont confirmé qu'elles préféraient cette organisation que la précédente envisagée. De ce fait, dans les écoles de Lyon, l'accueil de loisirs du vendredi et du midi sera dans une partie des écoles municipal, c'est-à-dire porté par la Ville, le directeur de l'accueil de loisirs sera embauché par la Ville et dans d'autres écoles, celui-ci sera associatif avec un directeur d'accueil de loisirs embauché par l'association partenaire.

Cette proposition vient d'être faite aux différents partenaires de cette réforme lors de réunions qui se sont tenues la semaine dernière : des réunions avec les directeurs, avec les inspecteurs de l'Education

Nationale, avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec les associations, avec les parents d'élèves dans un certain nombre d'arrondissements où les maires m'ont sollicitée et je les en remercie et, à partir de maintenant, s'ouvre la période de consultation. C'est-à-dire que les Conseils d'école de Lyon vont se positionner par rapport à cette proposition et nous attendons leur réponse pour le 5 juin. Pourquoi cette date ? Tout simplement parce que le 6 juin nous devons faire notre proposition d'organisation pour la rentrée prochaine aux services de l'Inspection Académique.

Les partenaires de cette réforme sont fort nombreux, j'en ai déjà cité quelques uns, nous n'oublions pas bien sûr les agents municipaux des écoles qui en feront partie, et dans nos partenaires institutionnels nous comptons également la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui va agréer nos accueils de loisirs et auprès de laquelle nous devons proposer notre PEDT.

Plus particulièrement, au sein de chaque école, les partenaires de cette réforme seront les parents d'élèves, les agents municipaux de l'école, le directeur de l'accueil de loisirs et ses animateurs, les associations gestionnaires et d'autres associations culturelles, sportives, d'expérimentation scientifique, je pense notamment « aux petits débrouillards » intervenant déjà dans les écoles, seront également partenaires de cette réforme, et enfin bien sûr les directeurs d'écoles et les enseignants.

Pour faire travailler ensemble toute cette communauté, nous proposons que soit mis en œuvre un conseil de vie périscolaire dans chaque accueil de loisirs autour de son directeur et réunissant des représentants d'enseignants, de parents, d'agents municipaux et d'associations. Il sera chargé de suivre la mise en œuvre des activités périscolaires, d'évaluer le nouveau rythme scolaire, de proposer des améliorations puisque cette expérimentation sera évaluée au fil de l'année et pendant toute la durée de l'expérimentation qui n'est que de quelques années.

Voici les dates importantes à retenir : le retour des conseils d'école pour le 5 juin ; le projet d'organisation à envoyer pour le 6 juin ; et si cette proposition est adoptée, nous lancerions le processus de pré inscription à la mi juin. Vous voyez que nous sommes sur un calendrier serré et nécessaire pour que tout soit mis en place à la rentrée dans les meilleures conditions pour nos enfants.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Après un silence de plomb de plusieurs mois et à seulement quatre mois de la rentrée scolaire, vous avez annoncé le 14 mai dernier, comment vous comptiez mettre en application les rythmes scolaires. Aujourd'hui vos intentions sont claires, elles viennent de nous être confirmées par Mme Brugnera.

Après des mois et des mois de tergiversations, vous vous êtes engouffrés dans les assouplissements du décret Hamon. Et maintenant vous demandez à tout le monde d'avancer au pas de charge car les délais sont ultra serrés et nous sommes à une journée près !

Ce fameux décret tourne le dos aux objectifs, pourtant sains et louables de la réforme Peillon, comme mieux répartir les heures de classe sur la semaine et alléger les journées pour des enfants moins fatigués. On en voit la traduction concrète dans votre projet avec des rythmes de l'enfant qui ne seront en rien respectés !

A la rentrée, les enfants arriveront aussi tôt à l'école et en repartiront aussi tard. Leur journée restera à 6 heures et leur semaine ne sera pas moins fatigante. On veut bien comprendre qu'il est difficile d'organiser des activités de 45 minutes, mais dans tout cela où est l'intérêt de l'enfant ? Que sont devenus les objectifs annoncés que tout le monde partageait, ou qui faisaient largement consensus, de prise en compte des rythmes chrono-biologiques et chrono-psychologiques de l'enfant ?

Avec un projet qui préfère le confort des adultes à celui des enfants, Lyon « ville amie des enfants » ne l'est plus autant que cela dans la réalité !

L'intérêt de l'enfant passe au second plan et les familles vont payer plus que prévu pour une réforme dévoyée de son objectif initial. Lorsque vous étiez en campagne électorale, il y a seulement quelques semaines, vous aviez annoncé un coût pour les familles de 20 euros par an. Aujourd'hui, la facture

passer à 19 euros par mois (montant maximum selon le quotient familial). Pour celles dont les deux parents travaillent, il faut déjà payer la cantine, les heures d'étude après 16h30... des coûts cumulés qui font vite grimper la note.

Des associations seront, elles aussi, mises en difficulté. Cette réforme est aussi un vrai casse-tête pour les associations, notamment sportives. Vont-elles pouvoir récupérer d'autres créneaux d'entraînement pour compenser cette perte du mercredi matin ? Si c'est le cas, les parents qui confiaient leurs enfants le feront-ils encore en fonction des nouveaux créneaux ? Les éducateurs qualifiés qui encadrent ces créneaux seront-ils disponibles à d'autres moments ?

Autre question : les associations ont un risque majeur de perdre de jeunes adhérents puisque les familles ne pourront pas payer des activités sur deux demi-journées. Le vendredi après-midi risque fort de déshabiller le mercredi après-midi !

Alors, quelle sera la plus-value éducative ? Dans votre projet, le périscolaire paraît comme une sorte d'activité accessoire. Alors qu'il faut faire du périscolaire un temps éducatif à part entière, harmonisé avec les apprentissages fondamentaux, on ne perçoit pas une ambition éducative au moment où une véritable révolution pédagogique est nécessaire à l'école.

Enfin, le calendrier est irréaliste : 700 animateurs qualifiés à recruter dans un temps record, la consultation des conseils d'école, les projets pédagogiques de chacune des écoles, les inscriptions. Tout cela risque de se faire rapidement dans la pagaille et la précipitation.

Pas de respect du rythme des enfants, un projet éducatif totalement flou et une qualité éducative incertaine, un calendrier irréaliste, mais des coûts certains, eux, pour les familles et pour la Ville : près de 9 millions après 2015.

Le Gouvernement nous a vendu une réforme censée alléger la journée de l'enfant. Au bout du compte, elle ne fait qu'alourdir les rythmes de l'enfant avec des coûts importants !

La véritable réforme eut été d'avoir une approche plus courageuse et plus globale, incluant une réflexion sur les vacances. Alors, je sais bien que ce n'est pas de la responsabilité de notre Conseil municipal mais nous aurions pu, au moins, avoir ce débat. L'intérêt de l'enfant serait mieux pris en considération. Si c'est si compliqué, mobilisons les budgets sur d'autres actions pour lutter contre l'échec scolaire, l'accompagnement pédagogique des enfants en difficulté et des enfants handicapés, par exemple.

Pas étonnant que votre projet ne fasse pas consensus avec des fédérations de parents d'élèves. Nous avons vu les communiqués de la PEEP, nous avons vu le courrier de la FCPE, ils sont très critiques. Même au sein de votre propre majorité, pourtant fraîchement élue, il ne recueille pas l'adhésion de vos amis de la Gauche solidaire et d'Europe écologie, les Verts. Mais je pense qu'ils le diront mieux que moi.

Si votre projet n'est pas consensuel, c'est parce que vous n'avez jamais voulu réunir autour d'une table tous les acteurs et faire dialoguer la communauté éducative. Là aussi, vous êtes en contradiction avec l'esprit initial de la réforme qui était d'ouvrir pour tous les acteurs éducatifs des perspectives pour travailler ensemble en faveur du bien-être de l'enfant.

Nous étions pourtant prêts à dépasser les clivages, nous l'avons dit à plusieurs reprises dans cette enceinte et ailleurs, sur cette question et de faire un travail de fond qui prenne en compte le temps de l'enfant dans sa globalité. Tout est affaire de priorité et les enfants doivent être une priorité de la politique municipale.

Au final, qui paiera le prix de cette réforme, l'une des plus mal ficelées du début de ce quinquennat de François Hollande ? Ce sont les enfants et c'est bien dommage.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, à l'occasion de cette présentation sur les rythmes scolaires, je voudrais dire que c'est malheureusement le révélateur de la politique catastrophique que mène votre gouvernement. Et cette question des rythmes scolaires en est l'illustration malheureuse.

Revenons à ce qui faisait le fondement de cette réforme. C'était l'intérêt de l'enfant et la question de son rythme chrono-biologique notamment. Je cite la préface du guide pratique de la réforme scolaire édité par le Ministère de l'Education nationale : « instaurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire à la fois sur la journée et sur la semaine » et tout cela, je cite à nouveau « pour mettre fin à cette spécificité française défavorable à la réussite scolaire de nos enfants » que sont « des rythmes scolaires totalement inadaptés à leurs rythmes biologiques » ! Voilà ce qui fondait la réforme.

Alors, qu'en est-il au regard de la mise en place que vous proposez ?

Les journées de classe seront-elles allégées ? La réponse, c'est non, puisqu'on reste sur 6h de cours pour les lundi, mardi et jeudi, quand le décret Peillon nous expliquait en long, en large et en travers qu'il ne fallait surtout pas dépasser les 5h30 de cours par jour. Premier renoncement au regard de l'intérêt de l'enfant.

Les 24 heures de classe hebdomadaires sont-elles étalées sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin ? Là aussi, nouveau renoncement, les 24 heures, comme ça l'est aujourd'hui, sont concentrées sur 8 demi-journées.

Finalement, la seule chose qui change, c'est que le mercredi matin est travaillé et que le vendredi après-midi ne l'est plus. Mais cela a deux conséquences à nouveau sur le rythme de l'enfant :

- d'abord, la coupure intégrale d'une journée dans la semaine n'est plus respectée ;
- deuxièmement et c'est pire, la coupure de deux jours du samedi-dimanche est amplifiée d'une demi-journée avec le vendredi après-midi. Tous les chrono-biologistes s'accordent pour dire que la reprise du lundi est dans ce cas là très difficile et que la capacité d'apprentissage de l'enfant s'en trouve fortement affectée.

C'est donc une régression pour les conditions d'apprentissage de l'enfant que vous nous proposez.

Si l'on résume le temps de l'enfant lyonnais, il est donc ainsi organisé : deux jours et demi de classe avec une demi-journée de repos, puis une journée et demi de classe avec deux jours et demi de coupure. Bref, la pire des formules pour l'enfant !

A cela s'ajoute :

- une concertation... que je n'arrive pas à qualifier... même pas « d'insuffisante » mais qui conduit aujourd'hui à un passage en force, post électoral bien sûr. Je vous rappelle, pour mémoire, que je vous avais proposé, il y a un an, la création d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des groupes politiques et des acteurs concernés pour que nous puissions examiner cette réforme pour l'intérêt de l'enfant. Vous l'avez refusé, Monsieur le Maire ;

- deuxième conséquence : une déstabilisation des familles lyonnaises qui se trouvent brutalement confrontées à un choix non concerté et qui vont devoir s'organiser dans l'urgence ;

- des assistantes maternelles qui vont sans doute perdre une partie de leur travail et donc de leurs revenus ;

- des mamans, et aussi sans doute quelques papas, qui s'étaient organisés professionnellement pour passer la journée du mercredi avec leurs enfants et qui vont devoir, dans un contexte de crise économique difficile, négocier avec leur employeur une modification de leurs horaires.

- des enseignants qui se trouvent mis devant le fait accompli et qui dénoncent de n'avoir pas été associés à cette décision ;

- des associations qui vont devoir réorganiser à quelques semaines de l'été leurs activités pour prendre en compte ce nouveau temps, avec les conséquences que cela aura sur leurs finances et sur l'emploi d'un certain nombre d'intervenants du mercredi matin qui seront donc licenciés ;

- les conséquences sur le budget des familles déjà matraquées fiscalement par votre gouvernement et qui vont devoir payer pour le vendredi après-midi car celles dont les deux parents travaillent n'auront pas d'autres choix. C'est donc bien ce que nous disions : la fin de l'école publique gratuite avec la création de ce faux temps périscolaire. Vous enterrez donc Jules Ferry ! 3 millions d'euros pour les familles.

- des conséquences pour le budget des communes (1 milliard d'euros) quand, dans le même temps, l'Etat réduit ses dotations. Le contribuable va devoir en plus (et le contribuable lyonnais pour près de 9 millions d'euros) payer une mauvaise réforme.

En conclusion, nous sommes donc là confrontés au pire des scénarios : l'application d'une réforme qui sera mauvaise pour le rythme des enfants et qui aura donc des conséquences négatives pour eux et qui n'a des conséquences que négatives pour toutes celles et ceux qui sont concernés ! Bref, à ce stade, ce n'est plus une erreur, c'est une catastrophe.

Le vrai courage, Monsieur le Maire, aurait été de s'y opposer, au nom de l'intérêt de l'enfant ! A tout le moins, de demander le report d'un an de cette réforme pour permettre aux acteurs concernés de s'y préparer dans un délai raisonnable. Le Maire de Lyon aurait pu le faire. Cela aurait eu un impact fort ! Mais vous semblez avoir finalement choisi d'être le bon soldat d'un gouvernement socialiste qu'au fond vous soutenez (on l'a bien vu vendredi soir) et par conséquent, de vous plier et d'infliger à tous ceux qui sont concernés cette punition post électorale.

Alors une fois encore, je vous le demande solennellement, dans l'intérêt des enfants lyonnais, décidez le report de cette réforme et engagez une vraie concertation dans la durée, c'est dans l'intérêt des enfants lyonnais et de tous les Lyonnais qui sont concernés. Ne passez pas en force sur un sujet aussi important que celui de l'intérêt de l'enfant, l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes, l'ORTEJ, installé il y a dix ans à peine, juge négativement la proposition que vous formulez aujourd'hui, estimant que c'est mauvais pour le rythme de l'enfant.

Vous comptez passer une délibération sur ce sujet au prochain Conseil municipal. Retirez-la ! Et engagez le dialogue pour cette année scolaire. C'est dans l'intérêt de tous, à commencer celui des enfants. Ne pas le faire serait bien plus qu'une faute politique. Ce serait une faute morale !

Mme CHEVAILLER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous regrettons que vous ne demandiez pas l'avis du Conseil municipal par un vote sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Nous nous appuyons donc aujourd'hui sur la délibération qui concerne le projet éducatif local pour pouvoir donner notre avis.

Notre pays connaît une baisse des performances de notre système éducatif pour la cinquième fois depuis l'année 2000, c'est une enquête de l'OCDE de novembre dernier qui l'indique. Cela est dû pour une très large part à nos rythmes scolaires, la France se distingue en Europe par la journée de classe la plus longue et aussi par l'année scolaire la plus courte. La réforme des rythmes scolaires votée par le Parlement a pour objet d'alléger le temps d'apprentissage de l'enfant en réduisant la durée des journées de classe, c'est un premier pas vers une réforme plus ambitieuse. Cela permettrait de favoriser la réussite scolaire de tous et aussi de permettre l'accès à d'autres types d'activités culturelles ou sportives.

Le décret du 7 mai dernier a introduit la possibilité de regrouper sur une demi-journée les trois quarts de réduction quotidienne, mais cela à titre exceptionnel, pour des communes rurales ou de montagne où la mise en place a l'air complexe, ce qui ne semble pas du tout le cas pour la Ville de Lyon. A mon sens, ce que vous proposez pour notre Ville n'est pas une solution et nous y voyons trois raisons principales :

- la première, qui a déjà été soulignée, c'est la conservation de trois longues journées de classe de six heures,

- la deuxième, c'est qu'on aura deux jours et demi sans classe, sans apprentissage en fin de semaine, ce qui est vraiment néfaste au point de vue des apprentissages et en particulier pour les enfants qui sont en difficulté scolaire,

- la troisième, c'est l'introduction d'une inégalité entre les familles avec un système payant des activités périscolaires du vendredi après-midi, donc inégalité entre les familles aisées qui pourront partir deux jours et demi certains week-ends, et les familles en situation précaire qui, pour certaines, choisiront de ne pas inscrire leurs enfants à ces activités -ce n'est pas obligatoire- en raison du coût même si c'est modique et, comme on nous l'a expliqué, si c'est selon le quotient familial.

Enfin, sur la question de la concertation il y en a eu une effectivement avant l'été 2013, et depuis aucune pendant des mois, cela a été d'ailleurs largement critiqué, en particulier par les parents, les enseignants etc. Aujourd'hui on demande un avis en urgence au conseil d'école et si les activités, on le reconnaît, sont difficiles à organiser pour les trois quarts d'heure de réduction quotidienne, on se demande pourquoi on ne proposerait pas à ce moment-là un temps de repos détente de 15 h 45 à 16 h 30 au quotidien, et de repenser le périscolaire de la fin d'après-midi qui est souvent réduit à de la garderie. Ou bien pourquoi ne pas proposer -ce qui est pratiqué à Paris depuis la rentrée dernière et qui a de bons échos, ou c'est ce qui va se faire par exemple à Villeurbanne- deux séquences d'une heure et demie par semaine.

Nous souhaitons donc une modification du projet présenté et cela dès la rentrée 2014, parce que cela ne nous paraît pas du tout une bonne solution de repousser encore la mise en place de cette réforme. Nous souhaitons revenir au véritable esprit de la réforme avec une réduction du temps de classe quotidien, ou encore la solution des deux fois une heure et demie. Les conseils d'école s'étaient d'ailleurs prononcés à 80 % il y a un an pour une réduction quotidienne, donc c'était en juin 2013, et peut-être qu'aujourd'hui car effectivement vous allez nous dire qu'en juin 2013 c'était prononcé à 7 % pour la solution deux fois une heure et demie, si on leur donnait le choix entre l'après-midi du vendredi et cette solution de deux fois une heure et demie, ils choisiraient peut-être celle-là. Que se passera-t-il d'ailleurs, c'est une question que l'on se pose, si l'avis demandé au conseil d'école s'avère négatif ?

Notre ville se doit d'être ambitieuse au sujet de la réussite scolaire de ses enfants, et pour nous l'effort financier de la ville est un investissement d'avenir. Il n'est pas trop tard, même si nous avons actuellement très peu de temps pour mettre en œuvre cette réforme de façon efficace.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, le groupe de Réflexion et d'Action Métropolitaines (le GRAM), et les partis membres du Front de Gauche, le Parti Communiste français, le Parti de Gauche et ensemble, ne partagent ni l'annonce ni le projet porté par l'exécutif municipal de Lyon concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Nous ne partageons pas l'annonce car une fois de plus et comme pour la délégation de service public de l'eau, ou comme la création de la Métropole, nous avons découvert par voie de presse la nature définitive de votre projet de mise en œuvre de cette réforme. Les enseignants, les parents d'élèves, le personnel municipal des écoles, les acteurs associatifs l'ont aussi appris de la sorte. En quelque sorte, nous avons perdu deux années scolaires de possible concertation.

Au-delà de la forme, nous ne partageons pas non plus le fond de votre proposition, car loin de privilégier l'intérêt des élèves et le temps de l'enfant, celle-ci ne repose pas sur un projet pédagogique mûrement réfléchi. Nous estimons même que votre proposition creusera singulièrement les inégalités entre les enfants. En effet, d'une part les nouveaux rythmes ne permettent en rien, ce qui a déjà été dit, d'alléger les journées de travail des élèves puisqu'ils auront cours en continu du lundi au vendredi midi avec comme seule pose le mercredi après-midi. Comment dès lors permettre à l'ensemble des élèves d'aller à leur rythme pour progresser ?

D'autre part, la concentration des activités pédagogiques sur le vendredi après-midi nous pose un certain nombre de questions quant aux raisons de ce choix. Doit-on y voir par exemple la volonté de pousser les familles à ne plus inscrire leurs enfants à la cantine les mercredis et les vendredis ? La mairie de Lyon espère-t-elle ainsi diminuer le nombre d'enfants y participant en comptant sur l'effet RTT ?

Enfin, le candidat Gérard Collomb avait annoncé une tarification annuelle de 10 à 20 € annuels pour les familles. Le Maire Gérard Collomb change la donne en multipliant ses tarifs par 10 pour certaines familles. Alors durant la campagne, les candidats de la liste Lyon Citoyenne et Solidaire s'étaient opposés à cette dérive qui consiste à faire payer aux familles une partie du temps scolaire.

Oui, c'est notre fierté de continuer aujourd'hui à porter la conception d'une république qui donne la priorité à la réussite des élèves dans une école gratuite dont le fonctionnement doit assurer l'égalité des chances. D'autre part, alors que nous sommes en train de créer la future métropole, comment justifier des fonctionnements d'école différents selon les communes, comment justifier des temps différents, des coûts différents pour les parents, selon que l'on habite Lyon, Caluire ou Villeurbanne par exemple ? Cela ne me semble pas aller dans le sens d'une métropole.

Les conseils d'écoles ont actuellement à valider ou non la proposition faite par la ville, et selon les résultats obtenus l'organisation présentée par la ville s'appliquera, ou bien ce sera celle définie par l'Inspecteur académique. Je dois d'ores et déjà vous informer que deux conseils d'écoles se sont réunis vendredi sur le premier arrondissement et ont voté contre l'application de cette réforme. Les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire appellent les parents d'élèves à se prononcer contre cette réforme qui nous semble aller dans le mauvais sens.

Enfin et pour terminer, quelle que soit l'organisation qui sera mise en place à la prochaine rentrée, les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire proposent que soient mises en place dans chaque arrondissement, des comités de suivi, réunissant les parents, les directeurs d'écoles, les agents municipaux, les associations, avec la mission de relever les réussites et les échecs, dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Nous mettrons en place sur le 1^{er} arrondissement, ce comité de suivi et nous ferons remonter, Monsieur le Maire, à votre Adjointe, les éléments d'appréciation.

A défaut d'une concertation en amont, que vous n'avez pas voulu, ou su mener, Monsieur le Maire, nous devons réussir la concertation a posteriori.

Pour conclure, au nom d'une conception de l'école républicaine, laïque et gratuite, les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire refuseront de voter pour cette mise en application des rythmes scolaires. Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le dossier que nous examinons porte sur le Projet Educatif Local et il est l'occasion pour notre Groupe Lyon Gauche Solidaires, d'évoquer la mise en œuvre de la réforme des rythmes, qui ne peut que s'inscrire dans un cadre plus global.

Nous relevons que cette question est l'objet de vifs débats contradictoires, et que les avis des premiers Conseils d'écoles sont très contrastés, ce qui ne nous étonne pas.

Cela a toujours été un sujet sensible pour lequel les adultes oublient souvent ce qui devrait être leur première préoccupation : l'intérêt des enfants. Toutes les concertations nationales, menées à gauche comme à droite, avant et après 2012, l'avis de l'Académie de médecine, toutes les études ont abouti aux mêmes résultats (et j'en parle d'autant mieux que j'ai été entre 2002 et 2008, Vice-présidente du Grand Lyon sur les politiques temporelles) :

- la journée scolaire est trop chargée : la première priorité est de l'alléger ;
- la coupure du mercredi est préjudiciable, comme un week-end trop long : ce sont les deuxième et troisième problèmes ;

- la semaine de 4 jours est inadaptée à la grande majorité des enfants et elle aggrave les inégalités, en particulier sur le temps périscolaire ;

- le rétablissement des petites vacances à deux semaines complètes en 2012 a été une étape, par contre, très positive ;

- et il y a débat sur la longueur des vacances d'été.

Dans le même temps, il est indispensable d'avoir une vision globale sur tous les temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire. C'est pourquoi la Ville de Lyon a développé depuis 2001 un Projet Educatif Local global sur ces trois temps, un projet reconnu. Nous venions de loin. Et, dès 2002 par exemple, la Ville a amélioré de 25 % l'encadrement sur le temps de midi. Et des ateliers d'activités adaptés ont été développés à midi et le soir, pour compléter les garderies et les études. Mais la demande des familles était très importante : la plupart des familles demandait un accueil après 16h30, y compris payant, mais la Ville n'a pu suivre sans aide conséquente de l'Etat et de la CNAF.

Aujourd'hui, avec la réforme des rythmes, nous sommes arrivés à un moment charnière, où il faudrait faire un saut qualitatif, en transformant tout le périscolaire -midi et soir- en accueil de loisirs (c'est-à-dire avec plus d'animateurs et mieux qualifiés), avec le soutien de la CAF et de l'Etat, bien sûr.

Il est clair aussi que la CNAF a vraiment tardé à répondre, malgré les négociations âprement menées lors du précédent mandat. Mais finalement, elle y vient.

C'est pourquoi, notre Groupe considère qu'il est dommage de ne pas se saisir de ces opportunités d'améliorer globalement la situation sur deux heures à midi et deux heures le soir, chaque jour. Nous n'oublions pas que les Conseils d'écoles s'étaient prononcés, comme on l'a dit, à plus de 80 % pour la régularité des rythmes chaque jour, en juin 2013.

C'est pourquoi, nous ne comprenons pas la proposition soumise aux écoles aujourd'hui, alors qu'enfin –très tard certes- l'Etat et la CNAF avaient répondu à nos demandes financières. Nous risquons de ne pas retrouver avant longtemps, cette opportunité de réaliser un accueil de loisirs pendant la pause méridienne et tous les soirs de 15h45 à 17h45.

De plus, avec les questions de fond que j'ai rappelées au début de mon intervention, nous ne comprenons pas le choix de concentrer sur une seule demi-journée le périscolaire, ce qui laisse sans changement trois journées entières trop chargées. Et nous comprenons encore moins le choix du vendredi après-midi, qui aggrave la coupure trop longue du week-end.

Nous voulons souligner, par contre, le côté positif de la transformation du temps de midi en accueil de loisirs, ainsi que la mise en place d'une direction d'accueil de loisirs par groupe scolaire, aux côtés des Directeurs d'écoles.

Monsieur le Maire, au minimum, pour limiter les effets négatifs du vendredi, ne faudrait-il pas choisir un autre jour ? Par exemple le jeudi ou le mardi après-midi, ce qui équilibrerait mieux la semaine.

Et pourquoi ne pas ouvrir les Mercredis de Lyon dès 11h30, uniquement pour les enfants fréquentant nos accueils de loisirs, avec le repas, comme le font les associations ? La garderie gratuite –que nous approuvons- de 11h30 à 12h30, nous préservera d'une demande trop forte.

Nous nous interrogeons aussi sur la tarification demandée aux familles pour le vendredi après-midi, qui risque de rebuter nombre de familles, ce qui n'est pas le but de la réforme.

Voilà, Monsieur le Maire, les propositions concrètes du Groupe « Lyon Gauche Solidaires ». Nous votons la délibération proposée sur le Projet Educatif Local, mais nous espérons qu'il y aura rectification après expérimentation sur les rythmes scolaires en cours. Merci.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : J'entends les oppositions sans proposition, je préfère les oppositions avec propositions et j'ai entendu surtout un certain nombre d'informations erronées auxquelles je vais répondre.

Ce qui m'importe le plus, c'est que la communauté éducative ait la bonne information, la plus juste information et de ce fait je vais peut-être commencer par répondre sur le fait que nous avons effectivement annoncé notre proposition dans la presse. Le jour où nous avons choisi de faire cette proposition aux Lyonnais, j'avais le soir même, une réunion avec les Adjointes d'arrondissement à l'Education, qui ont donc eu la primeur de l'information. Sachant cela, nous savions que le lendemain, nos propositions seraient dans la presse, d'une façon ou d'une autre. Or, nous voulions que la première information, lue par les agents, lue par les parents et lue par les enseignants, soit la plus juste possible, pour éviter la mésinformation, la désinformation, qui existe quand même aujourd'hui mais par d'autres canaux.

De ce fait, effectivement, nous avons détaillé notre proposition au journal le Progrès. Ensuite nous avons mis en place toutes les réunions, mais là il y avait besoin d'un certain délai. Donc effectivement la proposition, le jour où elle est annoncée, elle est annoncée, c'était difficile de l'annoncer, avant de l'annoncer !

Maintenant, je vais revenir sur un point très important qui est le bien-être de l'enfant : vous en avez tous parlé. Effectivement, nous sommes là pour traiter de l'intérêt de l'enfant. Le bien-être de l'enfant à l'école à Lyon, je vous le dis, ne se résume pas à son temps scolaire. Le bien-être de l'enfant à Lyon passe dans l'école, par le temps scolaire et le temps périscolaire, qu'il soit avant l'école, au milieu ou à la fin de sa journée et ce temps périscolaire a un impact très important sur sa capacité d'apprentissage, son envie d'apprendre et son bien-être dans l'école. Et nous devons donc traiter ces temps tous ensemble.

Effectivement dans cette proposition, trois journées scolaires vont rester à six heures. Néanmoins six heures de classe, ce n'est pas six heures non-stop de classe, les enseignants organisent les apprentissages dans la journée, avec des séquences et des coupures de récréation ou de temps plus ludiques.

Donc, ce qui est important dans cette proposition, c'est le temps de classe le mercredi matin et les cinq matinées d'apprentissage, dont on sait qu'elles sont plus propices aux apprentissages que les après-midis. Du coup je réponds un peu aussi au choix du vendredi après-midi. Nous savons que le vendredi après-midi, c'est un temps qui n'est pas propice aux apprentissages et donc enlever les apprentissages de cet après-midi-là est moins dommageable pour l'apprentissage scolaire et pour la réussite de l'enfant.

Notre souci, c'est que l'enfant soit bien à l'école dans tous ces temps. Vous nous dites « réforme a minima », moi je dis : Non ! Nous proposons un accueil de loisirs le vendredi après-midi, nous faisons un accueil de loisirs sur la pause méridienne et cela c'est très important. Les parents le savent. La pause méridienne aujourd'hui a besoin d'être améliorée pour que les enfants puissent se reposer et reprendre leur après-midi d'apprentissage en toute possession de leurs moyens. L'amélioration de la pause méridienne est une part très importante de cette proposition.

Nous n'allons pas déshabiller le mercredi après-midi pour le vendredi après-midi. Les enfants qui allaient à l'accueil de loisirs le mercredi toute la journée, n'y iront plus que le mercredi après-midi et auront des activités périscolaires le vendredi après-midi. De ce fait, financièrement, pour les parents, c'est équivalent.

Sur la concertation, il est vrai que le décret étant sorti le 7 mai, paru au Journal Officiel le 9 mai, nous avons fait au plus vite. Notre proposition a été faite le 12 mai et nous avons laissé jusqu'au dernier moment aux conseils d'école le temps de se positionner. Mais nous devons mettre en œuvre cette réforme dès la rentrée prochaine.

En ce qui concerne les familles aisées qui partent en week-end le vendredi après-midi, je pense que c'est une généralisation rapide. Sur le vendredi après-midi, notre mission c'est que tous les enfants aient accès à ce temps périscolaire. Il a été réfléchi pour une majorité d'enfants. Maintenant, ce temps périscolaire n'est pas obligatoire, les parents peuvent choisir de garder leur enfant s'ils le souhaitent.

En ce qui concerne les enfants des quartiers défavorisés, notre objectif est de convaincre les parents de l'intérêt de ce temps périscolaire, dont nous allons proposer une programmation avec des temps éducatifs, culturels, sportifs, de l'accompagnement à la scolarité, des jeux. Nous sommes en train de construire le programme, et nous le proposerons bientôt aux familles.

Sur la tarification, il est vrai que nous sommes sur une autre tarification que celle annoncée, car nous sommes sur un autre projet, que celui prévu en mars dernier. Nous proposons un accueil de loisirs, avec un taux d'encadrement renforcé sur le vendredi après-midi et des activités beaucoup plus diverses qui permettront aussi de sortir de l'école, ce que les 4 fois 45 minutes ne permettaient pas. 4 x 45 minutes dans une école -le temps de faire l'appel, de faire les groupes, de mettre le manteau, de descendre dans la cour- on a déjà perdu la moitié du temps d'activités.

Pourquoi le vendredi après-midi ? Je vous l'ai dit, pour ne pas enlever une après-midi qui est intéressante pour les apprentissages, pour permettre une utilisation des locaux scolaires plus intéressante et une remise en état pour le lundi. Les enfants ne seront pas en week-end le vendredi à 12h, ils auront des activités périscolaires le vendredi après-midi. Ils ne sont pas obligés d'y aller, c'est à nous de convaincre les parents de l'intérêt pour leurs enfants de ces activités pour leur épanouissement et pour leur réussite scolaire.

Je finis avec les Comités d'arrondissement de suivi, puisque je crois que vous ne m'avez pas écoutée tout à l'heure. Vous avez parlé de Comités d'Arrondissement de suivi, je leur donne un autre nom : les Conseils de vie périscolaire qui, dans chaque ALSH seront chargés du suivi et de l'évaluation de ces rythmes, qui seront représentés dans le Comité d'arrondissement et qui, lui-même, abondera un comité à la Ville.

La période qui vient de s'écouler était le temps de la responsabilité de la Ville de Lyon. Nous avons la responsabilité de faire des propositions. Si le vote des Conseils d'écoles le permet, le temps de l'action va venir. Et avec cette action, viendront en même temps le suivi et l'évaluation. Un état des lieux sera réalisé chaque semestre. On est en train de réfléchir à sa mise en oeuvre entre les services, les parents, les enseignants, les agents et les associations. Nous avons pu mesurer l'engagement potentiel de chacun à l'intensité des réactions entendues ces derniers temps. Nous savons donc que l'énergie nécessaire à ce travail est disponible.

Notre proposition est une vaste mobilisation continue et participative tournée vers la construction d'un projet en constante amélioration.

Nous savons qu'il est réellement dangereux, tant pour les enfants que pour la démocratie d'opposer, comme cela a parfois été le cas...

Mme de LAVERNEE Inès : C'est de la langue de bois !

M. LE MAIRE : Madame de Lavernée, vous n'avez pas la parole !

Mme de LAVERNEE Inès : Eh bien je la prends ! Si les conseils d'école...

M. LE MAIRE : Il y a un temps de parole qui a été demandé par M. Havard pour votre groupe et il a pu s'exprimer, vous laissez Mme Brugnera répondre.

Mme BRUGNERA Anne, : Laissez moi au moins finir, c'est le moindre des respects.

(Interpellation de Mme de Lavernée.)

M. LE MAIRE : Madame de Lavernée, vous n'avez pas la parole. Monsieur Havard, il y a une conférence des présidents, vous prenez le temps que vous voulez, mais vous ordonnez dans votre groupe, la discussion.

M. HAVARD Michel : Il n'y a pas les mêmes dérogations dans l'Opposition que dans la Majorité.

M. LE MAIRE : Mme Brugnera a la parole.

Mme BRUGNERA Anne : Je finis, c'est particulièrement désagréable, cette façon de nous interpellier. Je vous ai écouté.

(Interpellation de Mme de Lavernée.)

M. LE MAIRE : Madame de Lavernée, vous n'avez pas la parole !

Mme BRUGNERA Anne : Notre volonté c'est de ne pas opposer l'intérêt des enfants et l'intérêt des parents. C'est ne pas opposer l'intérêt des professionnels de la Communauté éducative, que ce soit les enseignants ou les agents. Nous souhaitons unir cette communauté dans le respect mutuel de l'enfant, pour le bien-être de l'enfant, dans l'écoute et le respect. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

M. LE MAIRE : Chers Collègues, quelques mots après l'intervention d'Anne Brugnera.

D'abord, je ne savais pas que sur les bancs de l'Opposition, il y avait autant de défenseurs de la réforme Peillon, modèle initial. Nous, en tout cas, on voyait un certain nombre de difficultés :

- Difficulté de pouvoir mettre en place un véritable outil pédagogique pour trois quarts d'heure dans chaque école.

- Difficulté parce que d'abord, il fallait recruter. Et recruter des gens qui acceptent de venir seulement trois quarts d'heure pour un temps pédagogique, c'était extrêmement difficile.

Si nous recrutons des gens à qui nous allons pouvoir offrir, demain, de pouvoir être là le vendredi après-midi et en même temps sur tous les temps entre 12 H et 14 H, évidemment, ce sera une garantie de qualité.

Deuxième point : comme on l'a souligné tout à l'heure, le temps de faire l'appel pour savoir qui venait pour les activités pédagogiques et qui ne venait pas, c'était aussi extrêmement compliqué.

Enfin, on ne pouvait pas emmener les enfants dans d'autres lieux. Il fallait absolument organiser les activités pédagogiques dans les salles de classes, ce à quoi tous les instituteurs étaient fermement opposés.

Alors, nous allons essayer de donner un service de qualité pour tous et faire en sorte que l'on puisse mettre des enseignements fondamentaux comme le souhaitent toutes celles et tous ceux qui s'intéressent au temps de l'enfant, le matin, que l'on puisse avoir le mercredi après-midi comme c'est le cas aujourd'hui, que l'on puisse avoir le vendredi après-midi, et comme cela se fait déjà, qu'un certain nombre d'instituteurs, un jour pas semaine, puissent emmener les enfants, soit faire du sport, soit visiter un musée, soit avoir d'autres activités pédagogiques.

Ainsi, nous mettrons en place un véritable outil au service de la réussite scolaire comme nous le faisons depuis toujours à Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/115 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo -2^e tranche- au titre de l'année 2014 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2014/104 - Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires -maternelles et élémentaires- privées sous contrat d'association (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2014/105 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2^e tranche-aux 15 associations gestionnaires des 17 centres sociaux et assimilés - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec les associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2014/133 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 12 MJC de Lyon -2^e tranche- au titre de l'année 2014 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2014/147 - Extension et reconstruction du Groupe Scolaire Meynis et de la Maison de l'Enfance du 3^e arrondissement – 274 rue Paul Bert à Lyon 3^e - Opération n° 03401002 - Adaptation des crédits de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2009-2, programme 00006 (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2014/148 - Lyon 9^e - ZAC de l'Industrie - Reconstruction du Groupe Scolaire Antonin Laborde - EI 09021- Direction de l'Education - Achat de mobilier, lancement de l'opération 0902 1001 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2, programme n° 00006 (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2014/85 - Réutilisation et aménagement d'une cuisine centrale existante à Rillieux-la-Pape, destinée à la production de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la Ville de Lyon - 9 route du Mas Rillier - 69140 Rillieux-la-Pape - Opération n° 99068001- Modification des marchés de travaux du lot n° 9 « Résine de sol » et du lot n° 12 « Equipements et portes de quai » (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit pour le dossier 2014/85 de la réutilisation et de l'aménagement d'une cuisine. Il s'agit pour ce dossier de voter deux avenants à des marchés de travaux.

Je veux simplement vous dire, Monsieur le Maire et chers Collègues, qu'à la rentrée scolaire de septembre 2014, la cuisine centrale de Lyon basée à Rillieux la Pape sera opérationnelle pour préparer et servir des repas aux petits lyonnais dans les nombreux restaurants scolaires.

Je voulais quand même remercier la direction de la construction et les services qui se sont mis en route dès le 22 avril 2013 pour démarrer les travaux et finir le 22 avril 2014 et remettre les clés ce jour là au prestataire de service.

Je voulais remercier la Direction de la Construction et les services qui ont démarré les travaux le 22 avril 2013 pour les finir le 22 avril 2014 et remettre les clés ce jour là au prestataire de service.

Je n'en dirai pas plus, car c'est une belle cuisine avec un certain nombre de développement durable.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : J'en dirai plus sur un chiffre concernant l'investissement de 17 M€. Comme quoi, à la Ville de Lyon, pour nos enfants nous essayons d'avoir le meilleur.

Mme LEVY Fabienne : Le bien-être de l'enfant passe par tous les temps. Je profite donc de cette délibération pour faire un « arrêt sur image » de la gestion des ressources humaines au service des enfants.

La vie des cantines n'est pas un long fleuve tranquille, pourtant la gestion du bien-être de nos enfants devrait être pour vous, et pour nous tous, une priorité lyonnaise. On est au moins sûr, en plus, que cette compétence ne va pas s'éloigner vers la Métropole en 2015 ! Pourtant, si la grève annoncée n'a pas eu lieu, le passé très présent pousse mon Groupe à réagir sur ce dossier de cuisine centrale et de repas froid.

Rassurez-vous, je ne vais pas me mêler des menus, encore que là, la Ville de Lyon n'est pas du tout à la hauteur d'une ville qui aime manger. Lyon, capitale de la gastronomie, par pour nos enfants ! Bon, je ne suis pas là, Monsieur le Maire, pour évoquer les menus mais pour vous demander ce que vous allez faire en début de ce mandat pour améliorer la cantine lyonnaise et régler les problèmes de son personnel de façon tout à fait transparente.

Les parents sont inquiets car les changements de rythmes scolaires vont sans doute mettre encore à mal aussi des cantines sur-bondées, non pas victimes de leur succès culinaire, mais victimes du désintérêt de la Ville de Lyon. Les personnels sont souvent mal préparés à la réception des enfants, leur formation faite sur le « tas » et au fond la gestion des ressources humaines des personnels très insuffisantes. Le mandat passé l'atteste !

Vous avez changé d'Adjointe, va-t-elle appliquer les recommandations que nous vous avons faites au cours du dernier mandat ? Elle les connaît particulièrement bien ! Ou allez-vous laisser la situation en l'état, achetant souvent la paix sociale quand la situation devient trop périlleuse ?

Monsieur le Maire, qu'allez-vous faire pour que, dans ce mandat qui débute, vous ne trébuchiez pas sur la gestion des ressources humaines et que vous acceptiez les dialogues, tous les dialogues ? Pour faire grimper -et je viens de vous entendre- notre bonne Ville de Lyon au firmament des villes les plus accueillantes pour les enfants, les plus respectueuses pour les personnels et les plus joyeuses pour la tranquillité des parents ?

Dans ce cadre budgétaire contraint, le rôle de la politique des ressources humaines s'avère plus important que jamais. Nous ne sommes pas juste là pour gérer des bâtiments ! Comment allez-vous renouveler cette gestion des ressources humaines, avec des agents considérés et associés, en phase avec les défis actuels ? Telles sont les questions de notre Groupe.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de ces avenants pour la cuisine centrale et pour la restauration scolaire de la Ville de Lyon, notre Groupe Europe Ecologie tient à rappeler son analyse du dossier restauration scolaire.

Comme les déplacements ou le logement, l'alimentation est un besoin essentiel auquel nous devons de répondre par une action publique et politique forte et précise. Notre ville doit amplifier, de façon massive, la présence de produits biologiques, de saison et locaux dans les cantines scolaires.

La question se pose actuellement pour les cantines des écoles comme elle est importante pour tous les autres repas servis par la ville. Offrir des plats locaux, c'est aussi offrir un débouché pour les agriculteurs de notre territoire et donc, entre autre, réduire l'impact carbone de notre ville. C'est aussi soutenir les agriculteurs qui souhaitent convertir leurs exploitations au bio et créer des emplois liés utiles. Permettre aux enfants et aux adultes de mieux se nourrir est un investissement gagnant pour l'avenir. L'objectif de la ville doit être la fin des pesticides et des OGM dans les assiettes de nos enfants. La santé de nos enfants et des Lyonnais n'est pas négociable.

Les cantines scolaires font déjà des efforts pour offrir une alimentation de qualité aux enfants mais cet effort est à amplifier. Compte tenu de l'existence de cette cantine centrale, puisqu'elle est là désormais, pour l'alimentation des plus petits, nous devons nécessairement étudier la diversification des menus -sans se mêler de question de diététique- c'est juste que tout le monde ne peut pas manger la même chose le même jour, si on veut que ces produits soient issus de circuits d'approvisionnement locaux et de saison.

Nous devons nous fixer un objectif en 2020, de 100 % des aliments servis sans pesticides ni OGM. De même la grande majorité des fruits et des légumes servis devront être de saison. Puisque nous sommes en début de mandat, nous nous permettons de poser des questions et d'apporter des propositions, et ces nobles intentions doivent se traduire. Notre Groupe s'interroge. Comment parvient-on aux objectifs de produire une alimentation locale et biologique ? Quels moyens la ville se donne et veut se donner pour y arriver et avec quelles échéances ? Sur quel réseau d'approvisionnement la ville s'appuiera, sachant qu'il existe des réseaux par ailleurs mobilisés par diverses collectivités partenaires et amies ? Il faudra sans doute aider à leur structuration.

Enfin, avec le choix de la cuisine centrale, il est bien évident qu'il nous faudra engager une ambitieuse politique de lutte contre le gaspillage avec, entre autre, de l'encadrement nécessaire sur site dans les cantines.

Pour terminer, nous tenons à souligner que la préservation des terres agricoles dont nous parlons souvent à la Communauté urbaine de Lyon et demain à la Métropole pour aller vers l'autosuffisance alimentaire de notre territoire devrait être une priorité de notre collectivité. La préservation de notre santé, des paysages et des ressources ici et ailleurs est, il me semble, quelque chose de partagé par le plus grand nombre d'élus ici. Merci de votre attention.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : J'avais prévu une intervention sur la cuisine centrale, mais en fait je vais répondre à une partie de vos questions, Madame Baume, sur le bio et les circuits courts. Quant à l'intervention de Mme Levy, j'entends ce plaidoyer pour l'amélioration de la pause méridienne, c'est justement ce que nous proposons avec notre réforme des rythmes scolaires. Je suis contente que nous partagions les mêmes objectifs. Quant à la considération des agents, dans le cadre de cette même réforme, nous travaillons avec ces derniers afin que celle-ci soit une amélioration de leur temps auprès des enfants et ils ont d'ailleurs levé leur préavis de grève. Ils sont très attentifs à ce sujet.

M. LE MAIRE : Lorsqu'ils ont vu quelle direction nous prenions !

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est avec une très grande satisfaction que nous allons voter ce rapport relatif à la nouvelle cuisine centrale de la ville, cuisine centrale dédiée à la confection des repas des écoliers de Lyon. Ce nouvel équipement vient d'être livré dans les délais prévus, le 22 avril dernier.

Vous savez que la Ville de Lyon est une ville à la démographie très dynamique qui connaît notamment une démographie scolaire en augmentation constante. Outre la hausse régulière du nombre d'enfants dans nos écoles, nous sommes aussi confrontés à une hausse du nombre d'écopiers dans nos cantines, et cette hausse est relativement plus importante que la hausse du nombre d'écopiers. Ceci résulte en fait de changements de modes de vie des jeunes familles. Et nous remarquons plus particulièrement que les écopiers de maternelle sont de plus en plus nombreux à manger à la cantine et ce, dès le plus jeune âge.

Cette évolution n'est pas propre à la Ville de Lyon, toutes les communes ont été confrontées à ces hausses brutales d'effectifs, mais cela est nettement plus marqué à Lyon qui est une ville dynamique qui attire toujours plus de jeunes familles dont les deux parents travaillent.

Cette hausse a véritablement débuté en 2010 et depuis elle est de près de 4,8 % par an. Il nous a donc fallu très vite nous adapter afin de répondre à la demande des familles et aussi afin que la qualité de prise des repas des enfants ne se dégrade pas.

En 2010, nous étions donc confrontés à deux exigences auxquelles nous avons répondu de la manière suivante :

1- La nécessité d'augmenter la capacité d'accueil des restaurants dans les écoles pour accueillir plus d'enfants mais dans de bonnes conditions de repas, notamment concernant le bruit et l'environnement. Pour cela, nous avons lancé notre plan self : soit la reconversion de nos restaurants avec service à table par des selfs flambants neufs où les enfants autonomes gèrent leur repas au rythme où ils le souhaitent. A ce jour, 54 selfs ont été aménagés, voire reconstruits, et ce chiffre sera de 60 fin 2015.

2- La nécessité de réorganiser, agrandir ou reconstruire notre cuisine centrale, située dans le quartier Perrache et qui fabrique, aujourd'hui, 22 270 repas par jour, soit plus de 3 millions de repas par année scolaire.

Cette cuisine est vieille, elle va atteindre sa capacité maximale de production cette année et en outre, elle était appelée à disparaître dans le cadre du projet Confluence 2.

En 2010, la ville s'est donc engagée dans la recherche d'une solution pérenne pour garantir la fourniture de repas aux enfants, avec le double objectif d'atteindre un pourcentage de convives de 80 % des écopiers et de privilégier une prestation de qualité avec notamment le développement des produits frais, bios et locaux.

La décision a été prise de construire une nouvelle cuisine centrale, financée par la Ville et d'en confier l'exploitation, comme c'est le cas aujourd'hui, à un prestataire privé par voie de marché public.

Or, une opportunité s'est faite jour en 2010, dans le cadre du projet de cession par l'Etat d'un quartier militaire à Rillieux-la-Pape, comprenant un centre de production alimentaire.

Je suis extrêmement satisfaite que la Ville ait pu se saisir d'une pareille opportunité. Le fait d'acquérir des locaux existants et déjà dédiés à la confection de repas a permis d'une part, d'atteindre nos objectifs plus rapidement qu'en réalisant une construction neuve et d'autre part, à participer au renouvellement de la ville sur la ville, exigence urbanistique d'importance.

C'est une grande satisfaction aussi de voir que cette cuisine centrale va être en activité dès la rentrée 2014. En décembre 2010, on a confirmé l'acquisition, en novembre 2011, on a voté les crédits, en juin 2012, déposé le permis de construire, le 22 avril 2013, les travaux débutent pour un an et le 22 avril 2014, les travaux sont achevés et les clés remises à la société Elior.

Voilà donc un projet d'envergure rondement mené qui, couplé à notre nouveau marché avec le prestataire Elior, permettra de répondre à l'ensemble de nos objectifs, de deux ordres :

1. Des objectifs en termes de service public de restauration scolaire :

- améliorer en continu la qualité des repas (nouvelles recettes, procédés de cuisson innovants) ;
- sécuriser nos approvisionnements ;
- disposer d'un outil de production performant ;
- maîtriser les coûts et piloter le marché.

2. Nos exigences en matière de développement durable :

- la maîtrise des consommations de fluides ;
- une logistique moins polluante : nos repas sont livrés dans les cantines et nous avons fait un gros travail sur des véhicules à moteur propre aux circulations optimisées ;
- le développement de l'utilisation de produits locaux et de circuits courts ;
- l'amélioration de la gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage. Et je vous annonce que nous étudions la participation des écoles à un projet qui s'appelle URBACT sur ce sujet.

Nous sommes très heureux que cet outil permette aux écoliers, toujours plus nombreux, de bénéficier de repas de meilleure qualité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/97 - Lyon 5^e – Signature d'un avenant au bail emphytéotique du 8 août 1984 entre la Ville de Lyon et le CNFPT – 18 rue Docteur Edmond Locard pour l'aménagement de liaisons vertes dans les 5^e et 9^e arrondissements - N° EI 05188 – N° inventaire : 05188 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Je vais lier ce dossier au 2014/98 sur lesquels va intervenir Céline Faurie-Gauthier et qui ont trait à la trame verte qui va traverser ce beau parc de la mairie du 5^e pour créer une nouvelle dynamique de biodiversité nouvelle.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec ces délibérations, comme le disait Nicole, se profile la mise en service, en juillet, d'une nouvelle liaison verte dans Lyon, dans le 5^e arrondissement.

Cette liaison ouvre des perspectives. Des perspectives au sens propre et des perspectives au sens figuré. Au sens propre car elle va ouvrir de nouveaux paysages sur notre arrondissement et au sens figuré par la réappropriation d'espaces non offerts qui sont porteurs pour le bien-être en ville. Car nous, habitants de la ville, vivons l'espace offert. L'espace public offert, il a ses qualités mais il a aussi ses défauts. Comme les rues qui dans leur maillage, dans leur aménagement, se sont adaptées au transport dominant, la voiture, ne donnant pas le goût pour la marche à pied.

Alors, cet espace offert, il peut être réaménagé, comme la rue Garibaldi. Il peut être réaffecté, telles que les berges du Rhône ou les rives de Saône. Ou métamorphosé avec la construction de nouveaux quartiers, tel le quartier de la Confluence.

Mais il y a aussi l'espace non offert. Celui qui, comme cette liaison, n'était pas vécu, n'était pas accessible, invisible, appartenant à la clinique de Champvert et au CNFPT. Or, le plus difficile, le plus exigeant dans nos politiques d'aménagement, c'est de voir ce potentiel qui permet de refaire la ville sur la

ville, en la regardant vivre, de répondre aux attentes, souvent imperceptibles, de les deviner et de les retraduire.

En l'occurrence, créer ces liaisons vertes, c'est offrir du bien être en facilitant les déplacements aujourd'hui préférables en voiture, en permettant le développement, la continuité de la nature en ville, dont on sait l'importance de la préservation pour elle et ses bienfaits pour l'homme, permettant la rencontre dans des lieux apaisants, au gré de balades de parcs en parcs.

Alors, qu'ils se construisent au rythme du piéton, c'est tout à fait naturel. L'important, c'est d'avoir un dessein et de le poursuivre, poursuivre la reconstitution, le maillage utile de nos quartiers, que l'étendue de la ville et les nouveaux modes de communication ne nous font pas oublier.

Nous aurons à cœur, avec M. Giordano, d'étudier et d'aménager la promenade « Elise Rivet », la liaison entre l'Antiquaille et Fourvière via le jardin des Minimes.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/108 - Lyon 1^{er} – Accord sur l'exemption des frais de mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte de la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux, en vertu d'une convention d'occupation du domaine privé communal à titre onéreux au profit de l'Association « Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes », pour la période du 12 mai au 16 octobre 2014, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2014 de la manifestation « Biennale de la danse » - EI 01204 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit d'un accord sur l'exemption des frais de mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte de la galerie des Terreaux, ce que nous faisons souvent, pour permettre à des associations ou des entreprises de pouvoir bénéficier de cette galerie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2014/143 - Lyon 1^{er} - Institution d'une servitude de passage au profit de la Ville de Lyon rue Vaucanson - E 01210 - N° d'inventaire 01210I001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de l'institution d'une servitude de passage au profit de la Ville de Lyon rue Vaucanson.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, je voulais juste signaler que l'institution de cette servitude de passage permettra l'accès secondaire et l'entretien de l'église Saint Bernard. Conformément aux engagements pris par la liste Lyon citoyenne et solidaire du 1^{er} arrondissement, nous proposons de regagner cette église qui est pour l'instant vide et proposer un lien entre la place Colbert et l'esplanade du Gros Caillou.

Les élus du 1^{er} arrondissement souhaitent, dans le cadre d'un travail partenarial avec la Ville, être associés à ce projet qui pourrait pour nous, porter sur un centre ressource de l'économie sociale et solidaire, associé à un musée de l'histoire des Canuts.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'intervention en question concerne une église désacralisée, en l'occurrence l'église Saint Bernard. Cette église a une particularité : elle n'a jamais été terminée. Les travaux de construction de cette église se sont échelonnés de 1857 à 1886 et elle devait comporter un clocher et un parvis qui n'ont jamais été réalisés. La percée du funiculaire en 1888 amena des affaissements de terrain et d'importants dégâts sur les murs et le sol de l'église.

L'édifice a continué à bouger et les mouvements se sont accentués à compter de 1990, ce qui nous a conduit à interdire l'accès à ce bien. Pour des raisons de sécurité, la Ville a conduit un certain nombre de travaux durant l'année 2007 pour un montant de 407 000 euros et différentes études montrent que pour rendre accessible l'entièreté de l'église il faudrait réaliser un nombre de travaux assez conséquents.

Aujourd'hui, ces travaux ne sont pas financés et le bien, bien qu'étant libre de toute affectation, nous n'avons pas lancé d'appels à projets de façon constituée sur ce bien, bien que certaines personnes s'y intéressent.

M. LE MAIRE : Nous allons le faire !

M. LE FAOU Michel : Nous allons le faire, tout à fait. Il conviendra avant toute chose d'expertiser les moyens à mettre en œuvre par un éventuel preneur pour garantir la stabilité et la pérennité du bien. Sachant que la destination finale du bien, nous allons l'étudier d'un commun accord entre les différents partis et notamment avec les services de la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/146 - Lyon 2^e - Accord sur l'exemption des frais de mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte du bâtiment dénommé « Halle Girard » sis 70 quai Perrache à Lyon 2^e au profit de l'Association « Arty Farty » pour la période du 22 avril au 5 juin 2014 dans le cadre de l'organisation de l'édition 2014 du festival « Nuits Sonores » - EI 02 250 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de l'accord sur l'exemption des frais de mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte du bâtiment dénommé « Halle Girard », 70 quai Perrache à Lyon 2^e au profit de l'Association « Arty Farty », pour la période du 22 avril au 5 juin 2014, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2014 du festival « Nuits sonores ».

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Simplement pour souhaiter plein succès à ces nuits sonores. Par milliers, les jeunes européens vont venir séjourner à Lyon. Nous espérons qu'ils prendront beaucoup de plaisir à entendre la belle programmation et nous espérons aussi qu'ils laisseront dormir tous les habitants de la Confluence et de Perrache, dans la mesure où vous avez remarqué que cette année, le 2^e arrondissement accueillait la quasi-totalité des manifestations de ces nuits sonores. C'est un plaisir, avec des boules Quies peut-être.

M. LE MAIRE : C'est un mouvement en votre direction je crois que les nuits sonores veulent faire.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, en préambule, s'il-vous-plaît, je voulais juste vous rappeler que tant que le règlement intérieur de notre assemblée n'était pas accepté, la Conférence des Présidents n'avait qu'un rôle consultatif et que chaque Conseiller municipal avait donc la possibilité de parler s'il le voulait. De la même façon, il serait bien que vous demandiez à votre Majorité...

M. LE MAIRE : On peut demander la parole. Je vous signale qu'avec ou sans règlement intérieur, le Maire est celui qui a la police de l'assemblée.

M. GUILLAND Stéphane : Tout à fait, je voulais également vous signaler qu'une très mauvaise habitude du dernier mandat qui était le non-respect des temps de parole semblait revenir sur ce mandat dans notre assemblée et il serait bien que vous y veilliez, notamment dans votre Majorité.

Sur ce rapport, Monsieur le Maire, qui prévoit la mise à disposition au profit de l'association Arty Farty de la halle Girard dans le cadre du festival des Nuits Sonores, est pour le groupe Ensemble pour Lyon UMP et apparentés d'une façon générale et pour moi-même, en tant qu'élu du 8^e arrondissement, de façon toute particulière, l'occasion de réaffirmer notre opposition ferme et déterminée à votre projet de déplacement de la Maison de la Danse sur ce tènement.

Notre opposition est fondée sur plusieurs éléments qu'il convient de rappeler :

Alors même que vous vous faites, Monsieur le Maire, le chantre de l'équilibre des territoires, vous faites aujourd'hui le choix de déshabiller le 8^e arrondissement pour tenter d'apporter un peu de lumière sur le quartier de Confluence qui semble en avoir bien besoin. Le rayonnement de la Maison de la Danse, comme celui de l'Institut Lumière, permettent au 8^e arrondissement d'être sous les projecteurs pour d'autres raisons que le classement en ZSP ou le manque d'équipements collectifs né d'une urbanisation mal maîtrisée. Le remplacement de la Maison de la Danse par je ne sais quel Olympia ne saurait être compris par des habitants qui ont déjà trop souvent le sentiment d'être abandonnés, le vote d'hier nous l'ayant malheureusement rappelé. Nous ne pouvons cautionner votre choix.

Alors même que vous vous apprêtez une nouvelle fois à augmenter les impôts des Lyonnais, alors même que la pression fiscale n'a jamais été aussi insupportable, alors même que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires -nous venons de le voir- votre majorité a fait le choix de faire payer les familles, cet investissement supérieur à 100 millions d'euros ne saurait être compris par les Lyonnais.

Au delà, les futurs coûts de fonctionnement qui seront certainement revus à la hausse, cumulés à ceux de votre futur Olympia, grèveront le budget de fonctionnement de notre ville pour les années à venir. Là encore, nous ne pouvons cautionner votre choix.

Monsieur le Maire, vous allez me dire que je m'oppose au développement de la Maison de la Danse et que je tente d'entraver son rayonnement ; il n'en est bien évidemment rien, des solutions alternatives de requalification des locaux existants sont possibles. Vous avez fait le choix de les ignorer.

Il n'est cependant pas trop tard pour les envisager, au-delà de la préservation d'un certain équilibre territorial, au-delà d'une décision qui pourrait s'avérer judicieuse pour nos finances, un peu plus de raison sur ce dossier ferait certainement la joie des 80.000 habitants du 8^e et parmi eux de certains des élus de votre majorité qui semblent n'approuver ce projet que du bout des lèvres.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, je souhaitais attirer votre attention sur le fait que ce dossier permet à une association lyonnaise de disposer à titre gracieux de locaux municipaux lors d'un événement culturel. C'est aussi le cas du dossier 2014/108 pour lequel les élus Lyon Citoyenne et Solidaire se sont abstenus et qui concernait l'exemption des frais de mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte de la galerie des Terreaux.

Je suis étonné que cette disposition de gratuité ne soit réservée qu'à deux associations qui, a priori, reçoivent déjà un budget conséquent d'aide publique. Sans vouloir minimiser le rôle d'animation culturelle que jouent les Biennales de Lyon et le festival les Nuits Sonores, j'espère que ces dispositions de gratuité de locaux peuvent s'appliquer à d'autres associations lyonnaises.

En tout cas, les élus de Lyon Citoyenne et Solidaire seront vigilants à ce que d'autres associations, en jouant un rôle d'animation culturelle et sociale de notre ville mais aussi et surtout de nos quartiers, puissent en bénéficier. Notre souci est que la collectivité contribue à une politique exigeante de soutien culturel qui ne se contente pas d'un rayonnement international.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Il y a eu tellement de sujets différents dont certains qui n'ont strictement rien à voir avec la délibération, vous conviendrez que dans nos pratiques ce n'est pas ce qui est convenu lors de la Conférence des présidents, mais nul n'est parfait, je vous accorde cette petite imperfection en début de ce mandat.

Pour le reste, Monsieur Broliquier, je suis ravi que vous appréciez les Nuits Sonores, même avec les boules Quies qui sont souvent fournies d'ailleurs par les équipes, je le sais très bien. Je voudrais juste dire que les Nuits Sonores ne sont pas qu'un événement international comme cela vient d'être dit car pour réunir l'année dernière 100.000 personnes pendant ces quatre jours, il ne faut pas penser que ce sont essentiellement des gens qui viendraient d'ailleurs. Cela concerne d'abord les publics lyonnais et grands lyonnais, comme l'essentiel de nos manifestations et de nos grands événements.

Ensuite je crois que la tradition depuis douze ans du travail qui est mené par les Nuits Sonores, c'est justement d'occuper ces interstices urbains qui sont souvent des friches ou des lieux dévolus à changer de vocation, et nous n'utilisons pas volontairement avec les Nuits Sonores des institutions, des lieux ou des

bâtiments qui ont vocation à produire des bénéfices. Nous souhaitons utiliser intelligemment ces lieux pour un temps donné.

J'entends bien que vous avez le souci qu'il y ait une politique équilibrée de mise à disposition des bâtiments afin de faciliter l'accès pour des compagnies de toutes disciplines dans notre ville. J'ai montré mon intention pendant tout ce mandat et soyez assuré que nous serons très attentifs pour le mandat à venir justement parce que la culture n'est pas dédiée seulement à quelques personnes, mais elle a vocation à « capillariser » notre territoire et tous les publics. C'est notre ambition, y compris celle du 8^e arrondissement. Quel que soit l'endroit où les choses se passent, nous avons l'idée de rayonner et que les quartiers ne soient pas des espaces fermés, qu'on puisse circuler encore assez facilement d'un endroit à l'autre. Ce qui compte, c'est la qualité de l'expression artistique que nous pouvons susciter et entraîner dans notre ville.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2014/62 - Lyon 5^e - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Les Tupiniers du Vieux Lyon» de la Cour du Palais Saint Jean situé 4 rue Adolphe Max - EI 05068 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/63 - Lyon 1^{er} - Rectificatif à la délibération n° 2014/6248 du 20 janvier 2014 et modification des millièmes des lots - EI 01221 - Numéros Inventaire : 01221 A 001 - 01221 A 002 - 01221 A 003 - Opération 01221001 - Programme 00008 aménagement, administration générale (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/83 - Rénovation et extension du Gymnase Viviani - 13, avenue Viviani à Lyon 8^e - Opération n° 08034002 - Choix du maître d'œuvre (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/84 - Centre Nautique du Rhône - 8, quai Claude Bernard à Lyon 7^e - Rénovation des plages et du bassin Sud, réhabilitation du bâtiment - Opération n° 07 029 581- Modification du marché de travaux du lot 2 « Gros œuvre » (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/86 - Construction d'une halle d'athlétisme 4 rue Victor Schœlcher à Lyon 9^e - Opération n° 09328001 - Approbation de la convention de transaction avec la société GCC (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/87 - Stade Alexandre Morin - Construction de vestiaires et d'un club-house - 29 avenue de Ménival à Lyon 5^e - Opération n° 05087526 - Adaptation des crédits par affectation de l'autorisation de programme n° 2009/1 - Programme n° 00004 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/95 - Patrimoine bâti de la Ville de Lyon - Tènement industriel - 7 avenue Schneider - ZAC des Gaulnes - 69330 Jonage - EI 99071 - Travaux d'aménagement des locaux de stockage - Opération 99071 001 - Lancement des travaux d'aménagement et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2012/1 - «Aménagement Administration générale» Programme 00008 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/98 - Lyon 5^e - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon d'un tènement appartenant à la Société de Champvert pour l'aménagement de liaisons vertes dans les 5^e et 9^e arrondissements - 79 avenue Barthélémy Buyer - N° EI 05342 - N° inventaire 05342 T 001-01 - Programme 00012 - Opération 05342001 - Autorisation de l'acquisition et affectation d'une partie de l'AP n° 2009-1 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/99 - Lyon 7^e - Acquisition par la Ville de Lyon de lots de copropriété dépendant de l'immeuble sis 21 allée Pierre de Coubertin et appartenant aux conjoints Coiraton - EI 07183 - Numéro d'inventaire 07183T001-01 - Opération 07183001 - AP 2009-1 « Acquisitions foncières » programme 00020 -Foncier- (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/107 - Lyon 9^e - Convention autorisant l'arasement d'un mur mitoyen + occupation du jardin - Parc Michèle Mollard - 20 rue Saint Pierre de Vaise - EI 09305 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/109 - Lyon 2^e - Déclassement du domaine public communal de deux parcelles de terrain nu non contiguës d'une superficie totale de 23 m² objet d'un échange sans soulte avec la Société Publique Locale Lyon Confluence – 100 cours Charlemagne – N° EI 02061 – Numéros d'inventaire 02061T001-02 et 02061T006-01 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/112 - Rillieux-la-Pape - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit d'ERDF, d'une bande de terrain dépendant du domaine public de la Ville de Lyon et servant d'emprise à la cuisine centrale - EI 99068 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/118 - Convention de groupement de commandes entre les Hospices Civils de Lyon et la Ville de Lyon pour l'achat de matériaux de construction et faux plafonds (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/121 - Hôtel de Ville - place de la Comédie à Lyon 1^{er} - Remplacement du Système de Sécurité Incendie - Opération n° 01047812 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2008-1, programme n° 20020 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/127 - Annexe de l'hôtel de ville - Remplacement des groupes froid - 1 place Louis Pradel à Lyon 1^{er} - Opération n° 01031627 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2008/1 «Conservation du patrimoine bâti tous secteurs» - Programme n° 20020 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/128 - Parc de la Visitation - 23 rue Roger Radisson à Lyon 5^e - Relocalisation des locaux des jardiniers des espaces verts - Opération n° 05 056 526 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2012/1 - Programme n° 00008 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/138 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/142 - Lyon 7^e - Echange foncier Ville de Lyon / Participation Foncière 1 - rue Hermann Frenkel - EI 07017 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/68 - Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition d'un local supplémentaire, situé 7 rue Saint Polycarpe à Lyon 1^{er}, au profit de l'Association «Centre social Quartier Vitalité » (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2014/123 - Approbation d'un avenant n° 1 au bail signé le 9 juillet 2014 au profit de l'Association « la salle de bains » pour le local situé 27 rue Burdeau a Lyon 1^{er} - EI 01 080 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la commission sur cet autre exemple de facilitation que nous créons pour un lieu d'art contemporain qui a quelques difficultés liées à des infiltrations d'eau. Voilà un autre exemple de l'attention que nous portons avec ma Collègue Nicole Gay.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2014/67 - Attribution de subventions à 4 associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales au titre du contrat urbain de cohésion sociale (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

(Adopté.)

2014/129 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/92 - Programmation financière 2014 au titre du développement et de l'animation des jardins partagés -lien social et pratiques éco-citoyennes en milieu urbain- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)

2014/101 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 30 000 euros à l'Association «Renaissance du Vieux Lyon» pour l'organisation de la célébration du 50^e anniversaire du secteur sauvegardé du Vieux Lyon - Approbation d'une convention financière (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2014/130 - Programmation financière 2014 au titre de la politique de la ville -volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité, et participation des habitants- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2014/135 - Attribution d'une subvention de 50 000 euros à l'Association Congrès 2015 Lyon Roses, pour l'action d'organisation du congrès mondial des roses 2015 - Signature d'une convention cadre pluriannuelle 2014-2015 entre la Ville de Lyon et l'Association Congrès 2015 Lyon Roses (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai l'honneur aujourd'hui de faire une petite présentation très courte. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une fête politique mais qu'il s'agit bel et bien de célébrer cette fleur, cette icône dont l'histoire est fortement imbriquée dans celle de Lyon car, je le rappelle, Lyon fut et a été la capitale de la rose et sera donc la capitale de la rose, plus précisément en 2015.

Nous aurons l'honneur pour la première fois d'accueillir le 17^e congrès mondial des roses. La candidature lyonnaise avait fait l'unanimité en 2009 à Vancouver et j'en profite pour saluer dans le public présents ce soir, Maurice Jay, Josiane Pierre Bisset, Lucie et Michel Déchandol, Daniel Boulens qui sont dans les tribunes, et mon prédécesseur Gilles Buna qui a beaucoup travaillé sur ce dossier notamment, et qui travaille activement avec tous les bénévoles.

Ce congrès mondial comprend 120.000 membres sur 42 pays, et je le redis encore pour la première fois dans la capitale mondiale de la rose, c'est-à-dire à Lyon, ce sera un moment unique pour le rayonnement de notre ville à toutes les échelles : internationale, européenne, nationale et bien sûr locale.

Ce congrès aura lieu du 26 mai au 1er juin 2015, il comprendra des délégations du monde entier, nous aurons entre autres le Japon, l'Australie, les USA, le Canada, l'Uruguay, soit plus de 500 congressistes qui seront attendus, et qui pourront découvrir et échanger sur ce patrimoine exceptionnel à travers des conférences et des visites.

Cette organisation est déjà opérationnelle et portée par des bénévoles qui sont regroupés autour de l'Association Congrès 2015 Lyon Roses, avec le support et l'appui des services de la Ville, bien évidemment.

Alors cette Association regroupe, en réalité, trois associations : l'Association française des Roses, dont le Président est Maurice Jay, les Roses anciennes avec Josiane Pierre-Bisset, et Lucie et Michel Deschandol et la Société lyonnaise d'Horticulture, présentée par Michel Javaux, je vous ai salué tout à l'heure et je vous salue de nouveau, parce que vous avez une passion et cette passion, vous avez su la transmettre à beaucoup de personnes, y compris en ce qui me concerne pour ce début de ma délégation.

La bonne nouvelle c'est qu'il n'y aura pas un, mais quatre événements qui seront concomitants : le Congrès, bien sûr, je viens d'en parler, un Festival autour de la Rose, porté par la Ville, pour faire découvrir ce patrimoine aux Lyonnais, et puis un colloque sur le génome de la rose, car la rose c'est toujours, et on l'oublie peut-être un peu, un pan de l'économie et de la recherche lyonnaise et cela sera pour les experts bien entendu et enfin une journée technique sur le thème de la couleur dans le paysage.

Le Festival de la Rose donc, un congrès du 26 mai au 1^{er} juin, et au milieu le Festival de la Rose qui aura lieu le week-end du 30 au 31 mai 2015, coïncidence, je vous rappelle ce qui s'est passé hier, ce sera de nouveau la Fête des Mères. Je crois que nous aurons, Lyonnais, mille et une raisons de ne pas les oublier à ce moment-là. Il y aura d'ailleurs une surprise pour les mamans, mais je n'en dit pas plus, je vous en parlerai la prochaine fois.

Bien entendu, le Parc de la Tête d'Or sera l'épicentre du Festival avec ses trois roseraies, ce qui est normal et ce Festival se déclinera dans tous les arrondissements.

Tout à l'heure, j'entendais M. Guillard qui disait qu'on oubliait le 8^e : alors là évidemment Monsieur le Maire du 8^e, on ne pourra pas vous oublier, puisque les pépiniéristes étaient historiquement justement installés dans le 8^e arrondissement et nous aurons alors le plaisir de vous livrer le jardin de la mairie entièrement réhabilité et je n'en doute pas, évidemment avec quelques roses.

C'est l'occasion pour moi de terminer en saluant toutes les structures qui vont participer à ce Festival et à cette fête de la Rose : les arrondissements bien sûr, les structures culturelles et de l'enseignement, les associations, les missions territoriales et je précise toutes les communes du Grand Lyon qui ont commencé à nous accompagner –je ne vous donnerai pas tout le détail- mais Caluire, Vénissieux, Saint-Priest ; vous voyez on a toutes les palettes politiques qui nous suivent, qui vont participer également à cet événement.

Je ne vais pas en dire plus, c'est un événement qui fera l'unanimité politique et l'unanimité populaire et contribuera au rayonnement de Lyon.

Simplement je voulais dire deux petites choses : les obtenteurs lyonnais, ce sont les personnes qui créent les variétés de roses. Les obtenteurs lyonnais représentent 75 % des obtenteurs français. Et 50 % des obtenteurs européens sont lyonnais. Les dix principales entreprises lyonnaises, des grands noms qui sont présents depuis le XIX^e siècle, comme Pernet-Ducher, Meilland, Laperrière, produisent chaque année 4 millions de plants de rosiers.

Vous voyez, derrière cette réalité visuellement très belle, il y a aussi une réalité économique et je suis très fier de porter ce dossier. Il y a donc une spécificité de notre économie locale et je me félicite que ces événements viennent nous le rappeler.

Voilà, Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/134 - Programmation financière 2014 au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit aujourd'hui d'adopter la programmation annuelle d'actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 2014.

Peut-être juste rappeler que c'est le Plan d'actions de la Maison de l'Emploi et de la Formation et que, grâce à ce Plan Local en 2013, ce sont 2366 personnes qui ont participé et qui ont bénéficié d'un parcours d'insertion professionnelle individualisé. A l'issue de ce parcours, ce sont 39 % des bénéficiaires qui ont accédé à un emploi durable ou à une formation qualifiante (281 personnes). C'est en légère baisse par rapport à l'année d'avant, parce que les offres proposées ont été moins importantes.

Le maintien de ces résultats satisfaisants est dû aux actions développées au plus près des quartiers et au plus près des besoins des entreprises, grâce aux antennes de proximité qui sont situées à la Duchère, Gerland et Mermoz, et grâce à la mobilisation des 240 Chefs d'entreprise dans le cadre de notre projet appelé « 100 entreprises pour l'emploi ».

Cette année, et c'est l'objet de cette délibération, ce sont 60 structures d'insertion en proximité qui vont mettre en œuvre ce dispositif et je vous demande de bien vouloir voter ce rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, un bref commentaire sur cette délibération que nous voterons néanmoins.

La Ville de Lyon a connu à fin 2013, une hausse de 6,5 % du nombre de demandeurs d'emplois sur un an, soit une hausse supérieure à la moyenne nationale (qui est de + 6 %) et les chiffres sont toujours à la hausse sur les trois premiers mois de l'année. Nous ne nous en réjouissons pas, bien sûr, mais elle relativise néanmoins quelque peu votre fameux modèle lyonnais !

Non, Monsieur le Maire, Lyon n'est pas dans une bulle ! Non, tel le nuage de Tchernobyl, le chômage ne peut pas s'arrêter à l'entrée de notre ville ou même de notre agglomération ! Les actions du PLIE, certes louables, ne peuvent à elles seules, lutter contre le chômage, d'autant que les financements sont en baisse constante depuis plusieurs années. La réforme de la géographie prioritaire portée par Mme Vallaud-Belkacem, ne devrait d'ailleurs pas arranger les choses à ce sujet.

Notre salut, à Lyon comme ailleurs, viendra donc d'une vraie réforme de l'Etat et d'une diminution des charges des entreprises. Il viendra du retour de la croissance et de la confiance des ménages, comme des entreprises, dans notre avenir !

Le Gouvernement que vous soutenez en votant ses projets de lois –tout en lui donnant des leçons régulièrement, ce qui est très incohérent, Monsieur le Sénateur-Maire-, n'y contribue pas. Un exemple : les dernières déclarations de la Fédération des Particuliers Employeurs, concernant l'emploi à domicile sont alarmantes : après une hausse du coût de celui-ci de près de 12 % en un an, ce sont 16.500 emplois qui ont été détruits dans ce secteur en 2013.

Plus globalement, les partenaires sociaux, gestionnaires de l'Unedic, qui sont manifestement plus en phase avec la réalité économique que le Gouvernement, ont révisé à la hausse les prévisions d'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois pour 2014 et pour 2015.

Plus que jamais, le résultat du scrutin d'hier nous impose de prendre enfin la mesure de la gravité de la situation et d'adopter une politique porteuse d'espoir pour nos concitoyens. J'avoue rester perplexe, Monsieur le Maire, quant à la capacité du Gouvernement et du Président de la République que vous soutenez, à y parvenir. Merci.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis maintenant de longues années, notre Ville contribue directement et indirectement à ce que des hommes et des femmes, des jeunes en situation de grande fragilité, aient accès à un emploi pérenne.

Nous apprécions que cette priorité majeure soit maintenue dans les orientations de ce nouveau mandat et dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Nous nous félicitons de l'engagement de notre Ville pour continuer ces nombreuses actions, indispensables pour l'insertion et l'emploi, comme par exemple, les clauses sociales dans les marchés publics pour des personnes en parcours socioprofessionnels. Ainsi, 185 personnes ont pu rentrer dans ce dispositif.

Fin mars 2014, Lyon compte 42.835 demandeurs d'emploi (jeunes, femmes, seniors). Nous notons que c'est le 9^e arrondissement qui connaît la plus forte hausse de demandeurs d'emploi, ce qui témoigne de la surreprésentation des publics habitant les quartiers CUCS dans la population des chômeurs, ce qui justifie les actions particulières menées en direction de ces quartiers, notamment avec la Politique de la Ville.

Cette délibération montre à raison, que cette crise économique systémique est loin d'être terminée. Il est pour le moins indispensable que les dispositifs proposés par cette délibération puissent contribuer à en réduire les effets, et si possible amorcer des orientations, des inflexions de tendance, donc des emplois, de la formation, de l'activité.

La crise ronge de plus en plus profondément notre tissu social et économique, comme le montre à Lyon les situations de Nexans, SITL, Kem One. Nous voulons souligner, Monsieur le Maire, votre action et notre action, pour la défense de ces salariés, la sauvegarde de leurs emplois et de leurs sites.

Dans ce contexte aussi, l'action publique reste essentielle. Je rappelle tout de même que 71 % des investissements publics proviennent des collectivités.

Les secteurs qui en dépendent, comme le BTP, sont inquiets et nous risquons de voir un certain nombre d'entreprises en grande difficulté avec des pertes d'emploi conséquentes.

Ancrés dans les réalités quotidiennes de nos concitoyens, nous constatons qu'ils sont de plus en plus à en avoir de moins en moins.

Pour eux l'urgence ce n'est pas un pacte de responsabilité à 50 milliards d'euros dont ils ne verront aucun effet bénéfiques immédiats, si tant est qu'il y en ait un !

Pour eux, l'urgence n'est pas une réduction à marche forcée des déficits de l'Etat, où là en revanche les effets négatifs sont immédiats. Certes, il faut contrôler ses finances, le budget, les déficits, mais je rappelle que le FMI et l'OCDE nous alertent sur la nécessité d'une politique de relance.

L'événement des Européennes de ce 25 mai va marquer le paysage politique de notre pays. Et la simple continuité des réformes engagées est bien loin, et ne suffira pas à répondre aux attentes et peurs exprimées.

Les urgences des Lyonnaises et Lyonnais c'est de pouvoir aujourd'hui payer toutes leurs dépenses incompressibles à savoir le loyer, l'eau, l'électricité, conserver leur emploi ou en trouver un, avoir un logement et des conditions de vie et de salaires décentes et des perspectives d'avenir pour eux et leurs enfants.

Par leur vote aux élections municipales, les Lyonnaises et Lyonnais ont exprimé des attentes fortes. Ils ont choisi de continuer de faire avancer Lyon et sa métropole sur la voie de la justice sociale, du progrès, des solidarités, des défis environnementaux et du vivre ensemble.

Solidarités territoriales et sociales qui ont été au cœur de nos mandats de notre campagne et de notre programme, Monsieur le Maire.

Malgré des difficultés qui s'annoncent, notre groupe Lyon Gauche Solidaires, aile gauche de notre Majorité à Lyon, riche de femmes et d'hommes de sensibilités diverses, alternatifs, écologistes, communistes citoyens, est bien décidé à agir pour le logement, l'économie sociale et solidaire, l'insertion, l'éducation, la politique sociale, l'égalité des droits pour toutes et tous quels qu'ils soient, la réduction des

inégalités territoriales, pour des projets ambitieux et pour le bien être des Lyonnaises et des Lyonnais. Merci de votre attention

M. LE MAIRE : Juste quelques mots pour dire à Madame Balas que l'on regarde le taux de chômage des grandes villes au 4^e trimestre 2013 : on a Lyon à 9,1 %, Bordeaux à 9,8 %, Toulouse à 10,1 %, Strasbourg à 10,1 %, Lille à 10,9 %, Marseille à 12,5 % et Montpellier à 13,5 %. Ceci ne veut d'ailleurs pas dire que ces villes sont forcément au-dessus de la moyenne. Il est évident qu'aujourd'hui, ces villes attirent beaucoup de gens qui recherchent un emploi et donc beaucoup de celles et de ceux qui pensent qu'ils ne trouveraient pas un emploi ailleurs viennent dans les grandes villes. Cela doit corriger l'appréciation et même avec cette appréciation, Lyon est parmi les villes qui a le taux de chômage le moins élevé.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2014/60 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes -CADR- pour soutenir les activités liées aux échanges solidaires (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)

2014/61 - Illuminations 2013 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 15 858 euros (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2014/66 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association des commerçants Le Petit Bellecour pour l'organisation de la Fête du Printemps (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2014/116 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association de Management de Centre Ville Lyon 7 Rive Gauche pour son programme d'actions 2014 - Signature d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2014/71 - Attribution d'une subvention à l'Association «Do Massé» pour son programme d'actions 2014 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté.)

2014/96 - Attribution d'une subvention à l'Association «Reporters Solidaires» pour son programme d'actions 2014 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté.)

2014/139 - Attribution d'une subvention à l'Association «Triangle Génération Humanitaire» pour la mise en œuvre de ses activités liées au 20^e anniversaire (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est un avis favorable pour ces trois rapports qui marquent la continuité de notre soutien aux acteurs et aux projets pour la sensibilisation des publics les plus divers aux enjeux de la solidarité internationale.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2014/91 - Programmation 2014 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions à différentes associations - Chantiers Permanents d'Insertion (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, l'attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de chantiers permanents d'insertion met une fois encore en évidence un reproche souvent formulé à l'égard de la politique de sécurité mise en place par la Ville de Lyon, de n'être qu'une juxtaposition d'actions sans réelle cohérence. Ce reproche, a je le rappelle notamment été formulé par la Chambre Régionale des Comptes.

Longtemps, vous avez masqué vos difficultés à appréhender les enjeux de sécurité en rejetant la responsabilité sur l'Etat, cette posture est de fait beaucoup plus difficile aujourd'hui.

Pour autant, la mise en place de zones de sécurité prioritaire dès 2012 à la Duchère, plus récemment dans le 8^e arrondissement ne semblent pas produire les effets escomptés.

A la Duchère, quartier qui vous est cher, il n'est pas une semaine où la presse lyonnaise ne relate des problèmes et le quotidien des habitants historiques ou de ceux récemment arrivés dans le cadre du projet de renouvellement urbain reste malheureusement très difficile.

Je peux également vous parler du 8^e arrondissement où le classement en ZSP juste avant les municipales a certes permis le démantèlement de quelques trafics, mais reste sans effet sur les nombreuses incivilités (rodéos nocturnes, dégradations, voitures brûlées...) qui pourrissent la vie des habitants. Récemment, une épidémie de feu de poubelles (près de 30 en une nuit) dans le quartier des Etats-Unis n'a que renforcé chez nos concitoyens le sentiment déjà fort d'insécurité.

Dans d'autres quartiers, les braquages de magasins atteignent vous le savez bien, un niveau sans précédent. La liste des problèmes est malheureusement sans fin. Vous en faire un examen exhaustif nous mènerait bien au-delà des 5 minutes de temps de parole allouées.

Il faut être réaliste, Monsieur le Maire, votre action dans ce domaine est inefficace, celle du Gouvernement que vous soutenez ne l'est pas plus, nous sommes à ce titre nombreux à attendre avec anxiété la future réforme pénale.

De surcroît, la prochaine remise à plat de la politique de la ville verra le nombre de quartiers concerné par les contrats urbains de cohésion sociale diminuer de moitié. Cette décision supprimera, de fait, nombre de financement qui permettaient la mise en place d'actions de proximité participant activement à la prévention de la délinquance dans ces quartiers. Les secteurs concernés et les associations qui y interviennent depuis de nombreuses années attendent aujourd'hui de savoir de quoi demain sera fait.

Pour autant, le remplacement prochain du contrat local de sécurité par une stratégie territoriale de sécurité doit être, Monsieur le Maire, une chance. Ce sera enfin l'occasion de prendre le problème à bras le corps.

A ce titre et au-delà de l'aspect sémantique, voir aujourd'hui apparaître le mot de « stratégie » est porteur d'espoir. Nous attendons avec impatience que vous nous présentiez celle-ci, nous serons particulièrement attentifs à la définition des objectifs, aux moyens mis en œuvre pour les atteindre et aux résultats obtenus.

Votre proximité avec le Gouvernement, comme le soutien sans faille de votre Majorité traditionnellement à l'unisson sur ces questions vous donne toute latitude.

Votre responsabilité n'en est que plus grande, vous avez aujourd'hui, Monsieur le Maire, une obligation de résultat.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Deux mots pour faire baisser l'anxiété de M. Guillard.

Vous le savez, chers Collègues, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est l'un des outils dont nous nous dotons avec la répression afin de lutter contre la délinquance.

Ce Conseil est aussi, depuis 2008, l'expression d'une volonté commune d'agir. Il engage en commun autour du Préfet -Monsieur Guillard-, le Procureur de la République, le Président du Conseil général et le Recteur d'académie.

Cet organe partenarial se veut aussi un levier de mobilisation des nombreux réseaux associatifs qui contribuent à la politique de tranquillité publique.

Il s'agit, aujourd'hui, d'établir la programmation 2014, comme vous l'avez dit, du Conseil local en attribuant différentes subventions qui s'inscrivent dans les thématiques jugées comme prioritaires.

Je les rappelle, vous ne l'avez pas fait. Il s'agit:

- de la justice de proximité,
- de l'accès au droit,
- de l'aide aux victimes,
- de la violence faite aux femmes,
- de la prévention de la récidive,
- des actions de prévention en direction des jeunes scolarisés.

Bref, autant d'éléments qui sont stratégiques, puisque vous aimez ce mot, dans nos quartiers, et singulièrement dans ceux dont vous avez parlé.

Par ailleurs le dossier examiné ce soir aborde la question spécifique des chantiers d'insertion qui sont des accompagnements destinés aux jeunes de 16-25 ans pour qui les dispositifs classiques sont malheureusement inadaptés.

Je vous le rappelle, les principes de ces chantiers permanents d'insertion adoptés ici-même le 14 mai 2012 reposent sur une alternance entre le travail sur le terrain et l'encadrement effectué par la mission locale.

Ce rapport tel qu'il nous est présenté ce jour, vous l'avez dit cher Collègue, sera le dernier. En effet, comme nous l'avons indiqué en Commission, le Contrat local de sécurité sera prochainement remplacé par un nouveau mode de contractualisation qui se développera sur trois ans et qui sera prochainement présenté.

La création des deux zones de sécurité prioritaires sur la Duchère et une partie du 8^e arrondissement fixe, bien naturellement, un nouveau cadre à notre action et nous n'attendons pas vos conseils pour agir. Depuis ma nomination, j'ai rencontré à plusieurs occasions nos partenaires de la Justice, le Procureur de la République, ainsi que l'ensemble des responsables de la police. Avec eux nous partageons une volonté commune de faire reculer cette délinquance.

Ensemble, nous souhaitons continuer notre excellente coopération. Nous sommes, les uns et les autres, attentifs à la moindre dégradation de la situation et nos partenaires savent que le Maire de Lyon ne souhaite en aucune façon que la ville baisse la garde.

Je peux vous dire, et je peux le vérifier chaque jour, que nos services sont tous très fortement mobilisés, que notre police municipale à la place qui est la sienne, apporte un soutien remarquable à la police nationale. Que l'ensemble de nos moyens, y compris la vidéo protection s'inscrivent dans le processus de tranquillité publique attendu par nos concitoyens. Nous voyons dans la baisse intervenue ce trimestre, Monsieur Guiland, un net encouragement pour renforcer le travail déjà entamé. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Monsieur Sécheresse pour l'ensemble de ces actions. Tout à l'heure j'ai eu peur en écoutant M. Guiland, j'ai cru que nous étions à Marseille ! Mais heureusement nous sommes à Lyon et nous n'avons pas les mêmes problèmes.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/117 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2014/124 - Convention pour la prise en charge des Ivresses Publiques Manifestes (Direction Sécurité Prévention)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2014/131 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2014 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2014/141 - Convention de partenariat avec l'Ordre des Avocats du barreau de Lyon pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit anti-discrimination (Direction Sécurité Prévention)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2014/56 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne et leurs CCAS pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les besoins en chauffage et eau chaude sanitaires des bâtiments (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport a trait à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne et leurs CCAS pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les besoins en chauffage et eau chaude sanitaires des bâtiments.

Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'énergie pèse d'un poids croissant dans les dépenses des ménages, mais aussi dans celles de fonctionnement de la ville, comme nous l'avions déjà dit dans de précédentes interventions. Dans un contexte de très fortes tensions budgétaires et d'impératif d'économies de fonctionnement, il faut trouver des solutions innovantes pour contenir ce type de dépenses.

Vous proposez la création d'un groupe de commandes entre la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne et leurs CCAS respectifs pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel. Cette démarche de mutualisation des achats d'énergie va dans le bon sens. Le groupement de commandes est effectivement un moyen de réduire le coût, à condition de rassembler le plus d'acheteurs. Sur ce point, les prix du gaz sur les marchés dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie offrent de vraies perspectives de gains pour l'avenir.

C'est la massification des volumes qui permet aux membres de bénéficier d'une économie par rapport au tarif réglementé. C'est ce qu'a fait -et je tiens à souligner l'exemplarité de cette démarche- le secteur hospitalier avec un appel d'offres public d'achat de gaz, coordonné par les HCL, pour 58 établissements hospitaliers.

La Ville et le Grand Lyon ont une expertise avérée dans le domaine de l'achat public. Nous regrettons finalement que ce groupement de commandes joue « petits bras ». Vous parlez, Monsieur le Maire, depuis des mois de la Métropole qui doit permettre de faire des économies. Penser ce groupement de commandes au niveau du territoire de la Métropole aurait eu du sens, aurait permis effectivement des gains financiers importants.

C'est avant tout par des solutions innovantes de mutualisation qu'il faut faire face aux contraintes budgétaires pour assurer un service public moderne, plus efficace et plus performant. C'est un des enjeux du mandat qui débute et vous pouvez compter sur nous, Monsieur le Maire, pour faire force de propositions sur ce domaine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/80 - Refonte des tarifs publics piscines à compter du 17 juin 2014 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport a trait à la refonte des tarifs publics dans les piscines à compter du 17 juin 2014. Je vous propose d'apporter un amendement à ce dossier.

En effet, afin de tenir compte de la situation sociale des personnes en recherche d'emploi, je vous propose d'ajouter pour l'entrée unitaire tarif réduit du Centre nautique du Rhône et des autres piscines la mention « demandeurs d'emploi » qui vient s'ajouter à celle de « titulaires du RSA ».

Il convient donc aussi de compléter la délibération de la manière suivante :

1 - les tableaux récapitulatifs :

- Tarif toutes piscines sauf CNR

- Tarif uniquement CNR en ajoutant la mention pour la ligne « Entrée unitaire tarif réduit » : « demandeurs d'emploi ».

2 - le § « Justificatifs exigés au passage en caisse » avec « * Demandeur d'emploi : attestation de paiement de pôle emploi datant de moins de 3 mois et pièce d'identité officielle ».

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous proposez une refonte des tarifs des piscines en séparant le Centre Nautique du Rhône fraîchement rénové et les autres bassins. Que le Centre Nautique du Rhône fasse l'objet d'un traitement à part ne nous choque pas. La nouvelle offre proposée justifie une réévaluation des tarifs.

Cependant, du fait de l'absence d'un plan piscine plus global, ce simple toilettage tarifaire est incohérent et injuste pour les Lyonnais.

Injuste, parce que vous ne proposez pas une différenciation des tarifs entre les résidents et les non résidents. Les Lyonnais paient des impôts locaux, à ce titre, il est naturel qu'ils ne paient pas le même tarif qu'un non résident qui lui, ne supporte pas le déficit de fonctionnement des piscines, ni la partie investissement. Nous vous avons fait cette même demande pour le dispositif « Divertisport » il y a déjà 3 ans. C'est pour nous une question d'équité qui doit être généralisée.

Vous avez prétexté, Monsieur Brumm en commission, d'une argutie juridique pour nous dire l'impossibilité d'un tarif spécifique pour les non résidents. Alors, comment expliquez-vous que cela existe, depuis des années, dans beaucoup de communes ? Soit ces nombreuses communes sont dans l'illégalité -et dans ce cas les services de la Préfecture ne font pas leur travail- soit c'est vous qui êtes frileux oui qui cherchez un faux prétexte Monsieur le Maire !

Regardez à Bordeaux par exemple. Le prix d'entrée pour les résidents est de 3,20 €, mais pour les non résidents l'entrée plein tarif passe à 4,60 €. Plus proche de nous, Meyzieu, où le prix d'entrée pour les résidents est de 4,30 € mais pour les non résidents il passe à 10,30 €. C'est plus de justice pour les résidents, pour les habitants, tout simplement !

Pour le Centre Nautique du Rhône, la distinction entre résidents et non résidents aurait ainsi permis de limiter la hausse du prix d'entrée pour les Lyonnais. Ils paient « plein pot » alors qu'ils financent par leurs impôts les importants travaux de rénovation du Centre Nautique.

Incohérent car les tarifs proposés oublièrent tout simplement les demandeurs d'emploi, mais je vois que vous avez entendu les remarques de votre Opposition et d'une partie de votre Majorité en déposant ce jour un amendement pour corriger cet oubli.

Incohérent aussi car les tarifs vont aussi augmenter alors que l'offre n'a pas évolué. La majorité des piscines de Lyon ont toutes été construites il y a plus d'un quart de siècle, alors que depuis, la population a augmenté et les pratiques ont évolué. A titre d'exemple, je fréquente la piscine de Gerland et je peux attester qu'elle a besoin, comme la majorité, pour ne pas dire la totalité des piscines lyonnaises, d'une profonde rénovation.

Les Lyonnais vont donc payer un peu plus cher pour des piscines vieillottes et souvent bondées. Des piscines qui offrent, au demeurant, des horaires d'accès trop restreints. La réhabilitation du CNR, aussi clinquante soit-elle, ne doit pas être « l'arbre qui cache la forêt ». La réalité à Lyon, aujourd'hui, ce sont des piscines vétustes aux conditions d'accueil insuffisantes. Si la ville en est là, c'est parce que le « plan piscines » que vous aviez promis en 2001 puis en 2008, n'a jamais vu le jour.

Un « plan piscines » est pourtant une urgence. La troisième ville de France compte seulement, en moyenne, une piscine pour 70 000 habitants. Les communes du département du Rhône, hors Lyon, offrent une piscine pour 31 000 habitants environ, sans compter les piscines privées beaucoup plus nombreuses dans les zones peu denses. La différence, vous en conviendrez, est énorme.

Nous avons eu l'occasion de dire plusieurs fois que les centres nautiques sont des équipements d'agglomération. C'est à cette échelle que l'on peut définir les besoins pour mieux répondre à une demande plus diversifiée : loisirs et santé, détente, bien-être, accueil des publics spécifiques.

C'est à cette échelle que l'on pourra lancer de nouveaux investissements, reconstruire et enfin offrir aux clubs de vraies infrastructures avec en particulier, un centre nautique répondant aux normes sportives actuelles et permettant d'accueillir des compétitions officielles.

Monsieur le Maire, depuis des mois vous nous parlez de la Métropole de Lyon. Il est temps de passer au concret, il est temps de mettre en œuvre une véritable vision métropolitaine. Oui, il convient de définir ce qui est du ressort de la Métropole et ce qui est du ressort de la commune. Ce n'est pas une question de sémantique, mais un véritable choix politique. Pour nous, les grands équipements sportifs, les institutions culturelles, les grands parcs sont aujourd'hui des enjeux métropolitains et doivent donc être transférés à la Métropole de Lyon, et ce, même si cela peut fragiliser votre cuisine politique au Grand Lyon et demain à la Métropole de Lyon.

Ce rapport était acceptable si vous aviez proposé une perspective, une ambition pour les piscines de Lyon. Ce n'est malheureusement pas le cas et vous vous contentez donc d'augmenter les tarifs. Dans ces conditions, le Groupe « UDI et apparentés » votera contre cette hausse.

Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, je vais revenir, moi aussi, comme M. Geourjon, sur un certain nombre de sujets que nous avons déjà évoqués sous le mandat précédent, lui et notre Groupe, mais il semble qu'il faille toujours les répéter.

En termes de piscines, votre politique municipale s'est résumée sous le mandat qui s'est achevé aux travaux effectués à Mermoz et la rénovation de la piscine du Rhône, mais à pas grand-chose d'autre finalement en dépit des affirmations toujours véhémentes de votre ex-adjoint aux sports, aujourd'hui ministre. Je ne rappellerai pas, une énième fois, les belles promesses qui n'ont jamais vu le jour à Confluence ou à Sergent Blandan. Mais peut-être M. Braillard pourra-t-il dans l'avenir agir de manière plus efficace sur ce sujet pour notre ville qu'il ne l'a fait ces dernières années.

J'ai d'ailleurs été surprise d'apprendre dans votre programme de campagne que la piscine de Gerland avait été rénovée. Je ne sais pas qui a rédigé cette partie mais il aurait été bien inspiré d'aller voir sur place ! Je rappelle que la mission d'information sur Gerland, que nous avons proposée en 2009, avait pourtant bien montré la décrépidité de cet équipement.

M. Cucherat, votre nouvel adjoint, évoque dans une récente interview, la phase 2 du plan piscine de Lyon. Alors, il faudra, au fait, que vous me rappeliez la phase 1, c'était quoi déjà ?

Je constate que certaines piscines sont dans un état inquiétant : carrelage du bassin colmaté avec du béton et baie vitrée fissurée protégée par des barrières de chantier à Vaise ou vestiaires peu reluisants à Saint Exupéry pour ne prendre que ces deux exemples. Je vous ferai passer des photos, Monsieur le Maire, pour que vous puissiez constater de visu.

Vous nous demandez donc aujourd'hui d'approuver une refonte du droit d'entrée des piscines. Cette refonte consiste en réalité en une forte hausse des tarifs de la piscine du Rhône : + 135 %.

C'est vrai que les efforts financiers en terme d'investissement ont été importants : 20 M€ pour la 2^e tranche toujours en cours et financés uniquement par la Ville de Lyon. Effectivement, en 2010, vous aviez tenté de faire prendre en charge une partie de ces travaux par le Grand Lyon mais sans succès.

Alors, il y a un paradoxe : nous participons à la reconstruction de la piscine de Lyon-Saint-Fons-Vénissieux, nous participons au fonctionnement du syndicat Aquavert à Francheville, deux équipements non situés sur notre commune mais que les Lyonnais peuvent utiliser. Par contre, nous sommes seuls financeurs des travaux de rénovation du Centre nautique du Rhône et pourtant, ses utilisateurs paient tous le même

tarif, quelle que soit leur origine géographique. En résumé, les Lyonnais paient deux fois leur piscine avec leurs impôts et avec leur droit d'entrée, alors que les habitants du Grand Lyon s'acquittent uniquement d'un droit d'entrée.

Pourquoi ne pas proposer un tarif préférentiel pour les résidents de la commune, comme le font les communes de Bron, Caluire ou Meyzieu par exemple et même le SIVU Aquavert dont nous faisons partie ? Vous dites que ce n'est pas légal mais vous l'acceptez au sein d'Aquavert !

J'ajoute que les salariés de la Ville de Lyon, même n'habitant pas Lyon, peuvent eux bénéficier d'un tarif réduit. Tout cela n'est pas logique.

Ces derniers jours, des commentateurs supposent que cette hausse de tarifs pourrait aussi viser à dissuader certains fauteurs de trouble qui se sont distingués l'été dernier. Nous espérons que votre politique de sécurité ne repose pas uniquement sur l'augmentation du prix d'entrée !

Et puisqu'on est dans les tarifs réduits, je relève déjà une première promesse non tenue de votre programme de campagne, je cite « gratuité d'accès aux piscines pour les personnes handicapées et leurs accompagnants ». Ce ne sera pas le cas pour la piscine du Rhône, ni pour les autres piscines apparemment.

En conclusion, en ce début de mandat, j'ai envie de chanter un petit refrain mais comme je chante faux, je vais juste vous le lire : « je vais payer plus cher la cantine de mes enfants, tu vas payer plus pour les rythmes scolaires, ils vont payer plus cher pour aller à la piscine et surtout, nous allons tous payer plus d'impôts ». Et ce, à contre courant de la tendance générale, y compris du gouvernement socialiste que vous soutenez, vous demandez des efforts aux Lyonnais et vous, Monsieur le Maire, quels efforts allez-vous faire à la Ville de Lyon pour réaliser des économies vous permettant de financer, entre autre, la réforme des rythmes scolaires et de compenser la diminution des recettes provenant de l'Etat ?

Pour l'instant, nous ne voyons que des hausses de tarifs et d'impôts.

Nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, en 2010, une rénovation lourde avait été votée, ici même, pour un équipement de centre ville, dont tout le monde parle, désormais d'ailleurs à des fins d'agrément, plus qu'à des fins de pratiques sportives. A l'époque, de nombreux élus considéraient le coût global de l'opération de 9 M€ comme un investissement nécessaire dans une cité où tous ne partent pas en vacances en période estivale.

Considérer que l'argent public est mobilisable afin d'assurer un cadre de ville agréable avec des lieux de respiration, qu'ils soient végétaux, aquatiques ou autres et favorisant la convivialité en famille, entre amis, etc. c'est essentiel et nous le partageons tous ici je pense. Pour leur santé, pour leur vie de famille ou pour leur vie amicale, les Lyonnais méritent de trouver des équipements sportifs praticables par tous, individuellement ou dans un cadre collectif, souvent associatif. C'est d'ailleurs le cas sur les berges du Rhône, par exemple, où l'on voit de nombreuses personnes marcher, courir, faire du vélo ou utiliser des agrès gratuitement.

Pour tout équipement à entrée payante, il y a donc deux logiques. Une logique économique permettant à la collectivité de générer des recettes dont les finances publiques ont besoin. C'est légitime mais ce n'est pas le projet annoncé initialement pour la fameuse piscine du Rhône ou alors, une logique sociale permettant l'accès à tous. Peut-être pourrait-il être ici même plus clairement explicité le pourquoi du 8 € sur ce centre nautique du Rhône. Ca nous permettrait d'identifier la logique sous-jacente et de l'assumer ou non. Comme d'autres personnes l'ont indiqué ici-même, d'autres centres nautiques municipaux de la métropole ont des tarifs plus abordables.

Force est de constater à la lecture du rapport proposé et en intégrant l'amendement proposé aujourd'hui même sur table, et nous vous en remercions, les piscines ne sont pas tout à fait accessibles tout le temps et pour tous. Le « tout le temps » : effectivement, certaines piscines ferment avant même le départ en congés scolaires, invitant ainsi les usagers réguliers à se reporter sur d'autres sites peu nombreux et à horaires franchement peu adaptés, entre autres pour des salariés.

Deuxième point : la question de la tarification. L'actuel tarif réduit désormais ouvert, nous l'avons bien noté, aux personnes en situation sans emploi, n'intègre pas toutes les catégories de personnes en situation de précarité. Par ailleurs, pour ce qui est de l'emblématique piscine du Rhône, son tarif est devenu moins accessible qu'un cinéma climatisé privé en pleine zone commerciale de périphérie. S'il faut que les gens choisissent en termes de loisirs l'été, vous comprendrez bien que les écologistes préféreraient quand même que les gens puissent accéder au cœur de ville.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas pour le même usage !

Mme BAUME Emeline : C'est pourquoi, nous vous proposons, parce que nous sommes en début de mandat et que nous vous proposons des choses, d'expérimenter, pourquoi pas avec le CCAS, une extension des tarifs, une gamme plus large des tarifs, comme cela existe déjà au SYTRAL avec les TCL. Cette lecture du prix et non du coût d'un service rendu par la collectivité au plus grand nombre pourrait d'ailleurs, par la suite, être étendue à d'autres équipements de découvertes et pratiques sportive, culturelle, patrimoniale, artistique, etc. Pourquoi ne pas envisager d'étudier la création d'un tel pass ville ? J'insiste sur le CCAS parce que je pense que la question de la justification des tarifs réduits en caisse, dans quelques temps, on va nous expliquer que ça ne sera pas possible. Ce serait nettement plus simple de les travailler avec les antennes solidarité des arrondissements, tout simplement.

Dans l'attente de cette étude et de sa mise en œuvre, nous nous abstiendrons sur ce rapport et nous ne manquerons pas de relancer et de proposer dans les instances ad hoc afin que notre cadre de ville soit ouvert à toutes et à tous comme la plupart d'entre nous l'avons proposé dans le cadre de la campagne municipale, il y a quelques semaines de cela.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, tout d'abord, je tiens à vous faire remarquer que ce dossier va à l'encontre même du principe de tarif unique pour un service municipal. Quand un usager lyonnais va à une bibliothèque municipale, qu'il profite de sa bibliothèque de quartier ou de la bibliothèque de la Part-Dieu, bien qu'on lui propose des services différents, le tarif reste pour autant identique !

Oui, c'est la vocation d'une collectivité de proposer un accès large et au plus grand nombre de ses équipements publics. Ca doit aussi être le cas pour les tarifs d'entrée dans toutes les piscines municipales de Lyon.

Ce dossier va à l'encontre même du principe d'équité sociale qui préfigure à la définition d'un service public. Je tenais à réaffirmer, à l'occasion de cette prise de parole, un principe cher aux élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire : une collectivité territoriale doit promouvoir le sens de la solidarité entre ses habitants. Et cette double tarification des piscines ne le permet pas.

Je dois aussi vous avouer ma surprise que la question tarifaire n'ai pas été discutée en amont du projet. A mes yeux, ce sont les capacités de financement d'un projet réparti entre recettes de fonctionnement et capacité d'emprunt de la collectivité qui calibrent justement les dépenses d'investissement d'un équipement public.

Enfin, je tenais à attirer votre attention sur l'absence de cohérence de cette politique tarifaire de la Ville de Lyon : on ouvre un tarif réduit pour les moins de 18 ans, les étudiants, les personnes en situation de handicap, etc. mais quid des personnes âgées disposant de faibles revenus, des travailleurs pauvres ? Je pense tout particulièrement à ces familles d'usagers de la piscine du Rhône n'ayant pas la capacité financière pour partir en vacances et qui trouvent dans cette piscine un lieu de divertissement estival.

Je suis toutefois ravi qu'un amendement ait été déposé par M. Brumm suite à mon intervention en Commission Finances, permettant à un demandeur d'emploi de pouvoir continuer à profiter d'un tarif réduit sur l'ensemble des piscines de la ville de Lyon.

Dans ce cadre, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire demande à ce qu'une tarification des services publics progressive et prenant en compte les revenus des usagers soit étudiée. La mise en place de cette tarification pourrait être attribuée à des associations compétentes afin de rendre le lien avec les usagers plus simple pour les agents de la Ville.

Dans ce cadre, nous voterons « contre » ce projet de délibération.

M. CORRAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, dans cette chaude ambiance, nous allons donc plonger dans un bain de rafraîchissement. L'investissement conséquent réalisé pour le centre nautique du Rhône, environ 29 millions d'euros, offre aujourd'hui aux Lyonnais plus qu'une simple piscine, un véritable centre de loisir aquatique dont les Lyonnais sauront apprécier la qualité des installations et sa diversité : bassin ludique avec banquettes à bulles, pentagliss, rivière à contre-courant, jeux d'eau, des espaces de détente confortable pour lézarder au soleil, des animations terrestres et aquatiques gratuites, alors qu'elles sont payantes dans certaines autres piscines de l'agglomération, à Caluire par exemple.

De plus, cet équipement a été entièrement rénové (vestiaire, douche, accueil) et rendu accessible aux personnes à mobilité réduite. Je souhaite remercier ici aussi les services et les entreprises qui ont su conduire à terme un chantier difficile dans des délais extrêmement contraints. Pour ce qui concerne les tarifs, vous l'avez compris, cet équipement est incomparable aux autres piscines de la ville, il devient une installation haut de gamme avec des prestations spécifiques pour l'ensemble des usagers lyonnais.

Ce tarif de 8 € qui est le plein tarif, est à relativiser en effet :

- la nouvelle tarification s'accompagne de la mise en place d'une carte famille, valable deux ans, et permettant de bénéficier de tarifs plus avantageux : 5,50 % pour les adultes et 3,50 € pour les enfants, soit quasiment le même prix qu'aujourd'hui pour ce qui concerne les enfants,

- la gratuité va jusqu'à 6 ans, contrairement à la piscine de Caluire par exemple où les enfants paient à partir de 4 ans

- un tarif réduit de 5,50 € s'applique pour les moins de 18 ans, lycéens, étudiants de moins de 26 ans, personnes en situation de handicap et son accompagnateur, bénéficiaire du RSA et pour les chômeurs, l'amendement présenté élargit effectivement cette tarification à cette catégorie de la population,

- une carte été jeunes pour les moins de 18 ans est mise en place de 50 € pour 25 entrées, ce qui donne l'entrée à 2 €.

Ce tarif est le résultat d'un benchmark opéré sur des équipements publics similaires, même s'il est difficile de trouver des équipements comparables, notamment compte tenu de la situation géographique exceptionnelle du CNR. Nous avons quand même trouvé :

- Puteaux (bassin de 50 m et bassin à remous) : plein tarif de 9 €

- Nogent sur Marne, bassin olympique chauffé à l'année : plein tarif de 7,40 €

- ou l'Aqualis-Gouvieux dans l'Oise où le plein tarif est à 6,60 €

Ce tarif maximal reste donc très éloigné de certains établissements privés comme Calicéo à Sainte-Foy, le forfait de 2 h est à 16 € et le pass journée à 27 €.

Par ailleurs, des tarifs horaires, ce qui est important, sont créés et destinés principalement aux nageurs pour leur permettre de continuer à fréquenter le bassin de 50 m à des tarifs avantageux. Les tarifs horaires seront possibles grâce à la mise en place début 2014, puis progressivement au cours des années 2014 et 2015, d'un système de billetterie informatisée et de contrôle d'accès au sein des piscines et patinoire municipales de Lyon. Le CNR sera équipé de ce système pour sa réouverture en juillet 2014.

Cette tarification spécifique et le fait que le bâtiment d'accueil et la billetterie soient totalement rénovés pour cet été devraient permettre de fluidifier l'accès et donc d'améliorer l'accueil des usagers.

En tant qu'Adjoint délégué aux relations aux usagers, je me rendrai sur place durant la saison d'ouverture pour m'assurer de l'amélioration significative de ces services aux Lyonnais.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Ensemble pour Lyon - UMP et apparentés, UDI et apparentés, Lyon citoyenne et solidaire ont voté contre. Le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'est abstenu.)

2014/47 – RETIRE

2014/48 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 045 838 euros - Opération : acquisition, amélioration de 36 logements -32 logements PLUS et 4 logements PLAI- situés 1 bis, 3 et 3 bis, rue du Docteur Bonhomme à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/49 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 649 197 euros - Opération : acquisition, amélioration de 15 logements PLS situés 15, rue Montesquieu à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/50 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 553 978 euros - Opération : construction de 15 logements -13 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 26, rue de l'Harmonie à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/51 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 925 252 euros - Opération : acquisition, amélioration de 14 logements -12 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 56, rue Tronchet à Lyon 6^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/52 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 147 840 euros - Opération : acquisition, amélioration de 26 logements -20 logements PLUS et 6 logements PLAI- situés 98-106, montée de la Grande Côte à Lyon 1^{er} (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/53 - Fondation Claude Martin - Présentation du Budget Primitif 2014 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/54 - Modification de la délibération n° 2013/5888 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 534 000 euros - Opération : acquisition, amélioration de 11 logements -9 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 8, rue Chaponnay à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/55 - Fondation Claude Martin - Présentation du Compte Administratif 2013 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/57 - Groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour l'envoi de correspondances, de marchandises et de prestations annexes (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/58 - Communication des résultats des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année 2013 (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

2014/65 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association Club de la communication Rhône-Alpes, à l'Association Communication publique et à l'Association Club de la presse de Lyon (Direction de la Communication)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

2014/126 - Délégation donnée aux conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée (Service des Mairies d'Arrondissement)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté.)

2014/59 - Registre national des certificats d'économie d'énergie - Renouvellement du contrat de service (Direction des Finances)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'entrées financières importantes grâce aux économies de nos services et par les temps qui courent c'est toujours bon à prendre. Donc, depuis 2007 la Ville de Lyon a adhéré au dispositif de l'Etat pour valoriser ses économies, pour aller vite on nous remercie en nous attribuant 265.000 € et en plus on a gagné de l'agent en faisant des économies : 3 millions d'euros entre 2005 et 2013 pour ce qui concerne la facture d'énergie de l'éclairage public. Je salue donc la Direction de l'Eclairage public et la Direction de la Construction. Voilà pour ceux qui pouvaient douter que l'écologie avait aussi un intérêt économique, mais je sais qu'il y en a de moins en moins. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2014/132 - Programmation financière 2014 au titre du volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avis favorable de la commission pour ce rapport qui présente les actions en matière de santé dans les quartiers en politique de la ville.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, à l'occasion de ce dossier sur la programmation financière au titre du volet santé du Contrat urbain de cohésion sociale de Lyon, j'attire votre attention sur une situation sanitaire difficile et qui nécessite une solution rapide.

Il s'agit d'un campement installé rue de Saint-Cyr dans le 9^e arrondissement juste avant le pont sous la voie de chemin de fer, et au pied de l'immeuble de la CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment. Dans ce campement installé depuis plusieurs semaines, se trouvent notamment des enfants qui vivent dans des conditions d'hygiène alarmantes.

Je vous rappelle ce que vous aviez déclaré, Monsieur le Maire, au Conseil municipal du 25 novembre 2013, je cite : « sur la Ville de Lyon, j'ai toujours eu comme position de ne jamais tolérer un squat et de faire en sorte que les squats soient tous évacués. » Manifestement, du discours aux actes, il y a encore un pas à faire. Alors aujourd'hui, Monsieur le Maire, pour ce squat de la rue de Saint-Cyr, que comptez-vous faire ?

M. LE MAIRE : Je vais dire qu'il ne faut pas s'étonner, quand des partis républicains passent leur temps à tenir ce type de discours, qu'ensuite les partis non républicains montent en puissance. Continuez comme cela et vous aurez ce que vous attendez

(Protestations.)

M. LE MAIRE : Il n'y a pas un squat qui ne soit évacué sur la Ville de Lyon. Comme vous le savez il y a des procédures judiciaires et nous sommes tenus d'avoir des décisions de justice, en particulier sur un certain nombre de lieux qui ne sont pas possession de la Ville. Là il s'agit d'une propriété privée.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Vous ne pouvez absolument pas dire cela et faire peser la responsabilité du vote qui a eu lieu hier sur les partis républicains, comme vous venez de le faire. Je crois au contraire que c'est l'absence de volonté politique de traiter un certain nombre de problèmes, notamment votre volonté de ne pas prendre en charge la question de l'hébergement avec la métropole en lien avec l'Etat, en lien avec les partenaires, qui laisse pourrir un certain nombre de situations. C'est bien cette non-prise en compte politique qui, au final, provoque des votes de partis extrêmes, comme celui qu'on a connu hier. Je n'accepte vraiment pas votre propos Monsieur Collomb.

M. LE MAIRE : Cela n'est pas pour vous, Madame Perrin-Gilbert.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/93 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples - programmation 2014 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

(Adopté.)

2014/94 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2014 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2014/125 - Approbation d'un contrat avec la société Lyon Parc Auto pour la réalisation par le Service Archéologique de la Ville de Lyon -SAVL- d'une fouille sur l'emprise du futur parking Saint-Antoine à Lyon 2^e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : C'est une intervention importante puisque les travaux du parking Saint-Antoine ont repris sans que quiconque ne soit informé au niveau de la mairie d'arrondissement que j'ai l'honneur de présider, ce qui paraît pourtant la moindre des choses pour un chantier de cette envergure.

Dans la même veine, on a appris il y a 15 jours que les mairies d'arrondissement vont avoir un rôle clé dans l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, alors que la réforme est dans les tuyaux depuis plus d'un an.

Deux exemples qui montrent que les mairies d'arrondissement sont confinées à un rôle de « sous-traitant » de l'Hôtel de Ville. Elles n'ont pas voix encore au chapitre dans la conduite des affaires municipales, quelle que soit la nuance politique d'ailleurs, puisque des collègues, Maires d'arrondissement de Gauche dans le précédent mandat, s'étaient émus de cette situation.

Vous oubliez un peu vite, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas été élu directement par les électeurs, mais par des Conseillers municipaux, élus directement dans chacun des arrondissements.

Alors, en ce début de mandat qui sera placé sous le sceau de la Métropole, je vous pose la question tout simplement : quel type de relation comptez-vous nouer avec elles, qu'elles soient de Droite ou de Gauche ? Comptez-vous enfin rompre avec cette gouvernance centralisatrice, que nous avons à maintes reprises dénoncée ? Quelle place comptez-vous donner à la proximité ?

La proximité est un gage d'efficacité dans tous les domaines qui concernent la vie quotidienne des Lyonnais. La mairie d'arrondissement, c'est le premier lieu d'accueil, d'information et d'écoute pour nos concitoyens. C'est la « porte d'entrée » dans les services municipaux et le premier niveau de la démocratie de proximité. Une proximité indispensable qui permet de répondre avec réactivité aux exigences de nos concitoyens.

La future métropole sera un grand ensemble important pour porter des dossiers stratégiques, des grandes politiques, des grands projets. Elle devra s'accompagner d'une politique de proximité et de concertation. C'est le corollaire indispensable pour préserver le lien avec les habitants et avec la démocratie locale.

Toute forme de centralisation serait préjudiciable à la force de la diversité métropolitaine. Les territoires, les quartiers, ont un vécu, une histoire, des réalités contradictoires et multiples, qu'il est nécessaire de prendre en compte. C'est pourquoi, dans la nouvelle gouvernance qui doit se dessiner, il est indispensable d'associer les maires d'arrondissement :

- pour prendre en compte la proximité et la diversité des arrondissements ;
- pour assurer au mieux l'articulation des politiques municipales et demain métropolitaines, avec la connaissance et l'expertise d'usage des élus d'arrondissement, quelle que soit, encore une fois, leur appartenance partisane.

Pour cela, vous devez enfin tourner le dos aux pratiques autocratiques et partir sur de nouvelles bases.

Comme l'a dit votre ami, le Socialiste Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne, je cite : *« Concernant la gouvernance et l'exercice des responsabilités, demain ne pourra pas être comme hier. Le précédent mandat n'est pas un bon exemple. Les décisions ne peuvent pas précéder les discussions. »*

Je partage ces propos qui peuvent aussi valoir pour les maires d'arrondissement. Ils ne demandent pas de tout décider ! Ils savent qui a le pouvoir dans la ville, mais ils demandent seulement à être écoutés, ils demandent à être pris en considération, à être associés aux décisions et aux grandes orientations.

La métropole unie dans sa diversité, avec une gouvernance rénovée, réellement décentralisée, donnant toute leur place, aux maires d'arrondissement, et plus largement aux citoyens, dans l'élaboration des politiques publiques, doit constituer notre horizon commun.

C'est la « métropole des proximités » que nous appelons de nos vœux, avec mes mairies d'arrondissement, véritables actrices du projet métropolitain.

Merci de votre réponse, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Broliquier, si j'avais subordonné mon action à vos prises de position, nous n'aurions dans le dernier mandat, fait ni l'aménagement de Bellecour, ni l'aménagement de la place des Jacobins.

Le sujet du parking de Lyon Parc Auto est un sujet que nous avons discuté pendant longtemps. Il est l'objet d'une des propositions majeures de ce mandat, les Terrasses de la Presqu'île, qui sera un très très beau projet et que bien évidemment, vous viendrez ensuite inaugurer avec moi !

M. BROLIQUIER Denis :

M. LE MAIRE : Vous voyez, je suis même tellement attentif à vos propositions que je finis par les reprendre, donc tout va bien dans le meilleur des mondes !

M. BROLIQUIER Denis :

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées.

2014/76 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association « Jazz à cours et à jardins » pour l'organisation du festival «Jazz à cours et à jardins » du 21 au 25 mai 2014 dans plusieurs lieux du 5^e arrondissement de Lyon (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/82 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association « Moultezarts » pour l'organisation du festival de musique « Ça fait Zizir » du 19 au 21 septembre 2014, à Monplaisir dans le 8^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/89 - Programmation financière 2014 au titre du volet culture du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/90 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens - programmation 2014 (Direction du Développement Territorial)

(Adopté.)

2014/100 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2014 - Approbation de conventions types (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/102 - Approbation d'une convention de parrainage sous forme de partenariat média entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et Acteurs de l'Economie / RH Editons (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/103 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts de Lyon et le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'attribution d'une subvention de 20 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition «L'Invention du passé. Histoires de coeur et d'épée» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/106 - Gratuité d'entrée dans les musées à l'occasion de « la Nuit Européenne des musées » le samedi 17 mai 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/110 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 750 euros à l'Association du Carillon Rhônalpin pour l'organisation de concerts à l'Hôtel de Ville entre les mois de juillet et août 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/111 - Approbation d'une tarification particulière pour l'exposition « l'Invention du passé. Histoires de cœur et d'épée » organisée par le Musée des Beaux-Arts de Lyon du 19 avril au 21 juillet 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/113 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association « Jazz sur les places » pour l'organisation du festival « Jazz sur les places » du 18 au 21 septembre 2014 sur la place Benoit Crépu et la place de la Trinité à Lyon 5^e (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/114 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon -BmL- et l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques - ENSSIB- (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/119 - Approbation d'une convention de dépôt d'une œuvre du musée des Beaux-Arts auprès du musée de Pont-Aven (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/122 - Approbation des dispositions tarifaires entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et l'Association Lyon Bande Dessinée Organisation dans le cadre du festival de la bande dessinée de Lyon les 14 et 15 juin 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/137 - Approbation d'une convention de dépôt entre la Ville de Lyon / Archives municipales de Lyon et M. Michel Chomarat (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/144 - Attribution d'une subvention d'investissement de 9 500 euros au Musée Urbain Tony Garnier à Lyon 8^e pour l'entretien et la restauration des 25 fresques murales - Approbation d'une convention d'application (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2014/145 - Affectation des personnels auprès des groupes politiques (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, juste une toute petite intervention sur cette question des moyens des Groupes, pour dire que s'il est logique de fixer un cadre aux choses, il est bien aussi de prévoir de laisser un peu de liberté aux Groupes qui peuvent s'organiser comme ils le souhaitent.

Je rappellerai simplement que la dernière fois nous avons voté la question des moyens des Groupes, que la prime donnée aux petits Groupes conduit à un émiettement et à un bonus donné aux petits Groupes, qui fait que cela pénalise les grands Groupes et du coup les moyens de travailler.

Ce qui m'amène dans la liaison... Si je reconnais que les petits Groupes ont le droit d'avoir les moyens suffisants, le problème c'est quand cela pénalise l'ensemble. Ensuite je voudrais juste évoquer dans la foulée de ce que vient de dire Denis Broliquier, la question des moyens des mairies d'arrondissement. Il serait bien, là aussi, que les règles du jeu soient les mêmes pour tous et que chacun, en fonction de critères objectifs, la population par exemple, aient les mêmes moyens et bénéficient d'un certain niveau d'information. Là aussi, nous pouvons moderniser un peu la vie politique lyonnaise, avec un peu plus de transparence et une règle du jeu commune pour tous. Je voulais simplement vous dire que nous y serons particulièrement attentifs en ce début de mandat et qu'à la première réunion qui concernera le règlement intérieur, je rappellerai ces propos. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/64 - Attribution d'une indemnité de conseil à M. le Receveur des Finances de la Ville de Lyon (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2014/77 - Opération jobs d'été 2014 (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Petite mention pour ce dossier, pour remercier l'ensemble des agents de la Ville de Lyon, qui participent avec beaucoup d'engagement et d'efficacité, à l'encadrement des jeunes qui vivent leur première expérience professionnelle à l'occasion de ces jobs d'été. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/78 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

(La séance est levée à 17h50.)